



# NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

FIA de droit français

## **INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE**

**RAPPORT ANNUEL** au 29 décembre 2023

**Société de gestion : Natixis Investment Managers International**

**Dépositaire : CACEIS Bank**

**Commissaire aux comptes : Deloitte & Associés**



# Sommaire

	Page
<b>1. Rapport de Gestion</b>	<b>3</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>3</b>
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>5</b>
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>6</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>	<b>8</b>
<b>2. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>9</b>
<b>3. Frais et Fiscalité</b>	<b>25</b>
<b>4. Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>26</b>
<b>5. Comptes de l'exercice</b>	<b>31</b>
<b>6. Annexe(s)</b>	<b>64</b>



# 1. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Politique de gestion

Sur l'année 2023 :

- 157 - 010165 : Insertion Emplois Dynamique
  - FR0000970873 Perf nette +12.087% - Perf benchmark indicative +14.57%
  - FR0010702084 Perf nette +12.089 % - Perf benchmark indicative +14.57%
  - FR0013018801 Perf nette +12.752 % - Perf benchmark indicative +14.57%
  - FR0013314580 Perf nette +13.147 % - Perf benchmark indicative +14.57%
  - FR0013314606 Perf nette +12.749 % - Perf benchmark indicative +14.57%
  - FR0013399383 Perf nette +12.978% - Perf benchmark indicative +14.57%
  - FR0014000IA7 Perf nette +12.977% - Perf benchmark indicative +14.57%
  - FR0014000I93 Perf nette +11,040 % - Perf benchmark indicative +14.57%

Après un mauvais cru en 2022, l'exercice s'est soldé par une hausse sensible de tous les actifs risqués en 2023, d'abord sur le marché obligataire (entre +7% et +9% selon les maturités), et sur les marchés d'actions européennes (entre +12 et +15% en moyenne, avec d'énormes disparités sectorielles).

Sur le plan géopolitique, le terrible conflit en Ukraine a continué en 2023, avec son lot de conséquences humanitaires et économiques, notamment sur le front de l'inflation qui est restée élevée partout dans le monde. A signaler également, les tensions permanentes Chine-Taïwan et le très net regain de violence dans le Proche-Orient depuis début octobre.

Coté macro-économie, malgré un fort impact négatif lié aux niveaux de taux élevés, la croissance est restée positive quoique faible dans toutes les zones. Coté résultats des entreprises, beaucoup de disparités comme chaque année, avec tout au long de l'année un effritement de la croissance globale attendue des bénéficiaires des sociétés cotées.

Alors pourquoi de telles performances positives dans ce contexte pour le moins contrasté ? C'est surtout lié aux anticipations de fin de hausses des taux par les banques centrales, et même d'anticipation de début de baisse des taux directeurs en 2024. Cela a profité aux secteurs sensibles aux taux d'intérêt, notamment la Technologie (surtout aux USA sur le Nasdaq), la Santé et certains secteurs cycliques comme la Consommation Discrétionnaire et la Construction. A noter que si les Energies Fossiles ont enregistré de belles performances en 2023, les Energies Renouvelables ont fortement baissé, handicapées par l'inflation des coûts et des incertitudes réglementaires...

Dans cet environnement volatil et complexe, la gestion du fonds Insertion Emplois Dynamique a été la suivante :

- Au sein de la poche Actions, l'exposition a été en moyenne de 89% tout au long de l'année, et avec une diversification (sectorielle et géographique) optimale compte tenu de l'objectif d'impact social et environnemental du fonds. La performance de la poche a été proche de +15.5%, aidée par la forte exposition à la Technologie, au Luxe et la Santé, ainsi qu'à la thématique Bâtiments et Villes. En revanche, la forte exposition aux Energies Renouvelables a été très pénalisante, ainsi que la forte exposition aux petites et moyennes valeurs (dont la performance moyenne a été proche de +5% vs +20% pour les très grosses capitalisations). Des renforcements en cours d'année ont été effectués sur les secteurs/valeurs les plus délaissés. Notons aussi la création de quelques nouvelles lignes (BioMérieux, Euronext, Imerys) en face des ventes totales de plusieurs positions (EssilorLuxottica, Rational, GetLink).



# 1. Rapport de Gestion

- Au sein de la poche solidaire, 8 nouveaux co-financements (en billets à ordre) ont été mis en place avec notre partenaire France Active pour un montant de 1 475 K€. Une souscription de parts du FPS Mirova Solidaire a également été effectuée durant l'été, afin de maintenir l'exposition aux financements non cotés au-dessus de 7%. Compte tenu de la volatilité de la poche actions, le ratio solidaire a oscillé entre 6.8% au plus bas et 8.8% au plus haut, pour finir à 7,70% fin 2023, avec une poche solidaire d'un montant de 84 M€ (record historique).

Autre élément important à signaler : l'actif net du fonds a oscillé entre 900 millions € début 2023 et 1,15 milliard € au plus haut en juillet, pour terminer 2023 à 1 090 M€, grâce à l'effet performance mais également grâce à une collecte dynamique de +75 M€ durant l'exercice sous revue.

Par ailleurs, le Rapport d'Impact du fonds (à fin 2022) a été publié en octobre 2023 : il illustre la variation pondérée des emplois en France des titres cotés en portefeuille (« performance Emploi »), qui a été de +8.6% sur 1 an, +19.5% sur 3 ans et +41.2% sur 8 ans, très au-dessus de la moyenne pour les entreprises cotées ; preuve que notre processus de gestion original permet de combiner sur moyen terme performance financière de bonne tenue, fort impact social positif, financements solidaires et respect d'une trajectoire carbone en-deçà de 2 degrés.

## **Perspectives 2024 :**

Le fonds est exposé à plus de 89% en actions, avec une diversification sectorielle renforcée grâce à des nouvelles lignes en portefeuille entrées en 2023. Les biais (qualité-croissance-petites et moyennes capitalisations) sont toujours forts, et le portefeuille Actions cotées reste sensible aux mouvements majeurs sur les taux d'intérêt à long terme. Les résultats des sociétés en portefeuille en 2023 ont illustré une belle résistance et une capacité à s'adapter à un monde complexe, tendu, ralenti et toujours inflationniste, cocktail bien délicat à gérer.

Une attention toute particulière sera portée, comme tous les ans, au partage de la valeur entre actionnaires et salariés, source de tensions inévitables à l'heure où les profits de beaucoup d'entreprises cotées en 2023 ont souvent largement dépassé les records de 2019. Sur le facteur Emploi France, nous renouvelons nos contacts et échanges réguliers avec les émetteurs pour piloter le suivi de cet indicateur, clé pour la construction de la poche actions cotées du FCP Insertion Emplois Dynamique.

Enfin, sur la poche solidaire, l'année 2024 sera également complexe pour les sociétés de l'ESS financées et accompagnées par notre fonds. L'adéquation pour les émetteurs entre fonds propres et dettes sera particulièrement scrutée, à l'heure où beaucoup de PGE arrivent à échéance, alors que la visibilité sur l'activité est peu importante. Pour répondre à cet enjeu, notre expérience avec France Active (partenaire depuis... 1994) sera cruciale.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*



# 1. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI MONEY I C	77 065 798,12	90 313 110,60
KERING	19 652 166,39	12 277 923,48
ESSILORLUXOTTICA	0,00	25 262 703,92
EURONEXT NV - W/I	12 116 796,01	331 595,41
BIOMERIEUX	9 730 723,07	163 893,60
CAPGEMINI SE	7 835 768,63	1 029 610,13
SES IMAGOTAG SA	4 243 152,83	4 400 808,43
STMICROELECTRONICS NV	7 595 808,15	831 406,35
NEOEN SA	8 267 383,13	134 222,86
WORLDLINE SA	7 983 934,41	242 194,79

### ■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciaires.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



# 1. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 115,24%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,06%.

#### Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

#### Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.



# 1. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

## ■ Traitement des actifs non liquides

Actifs faisant l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : 0,03%.



# 1. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

### **Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 9**

Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-l'exercice-des-droits-de-vote>.

### ■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguante

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un process de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>1</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

---

<sup>1</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023\* : 26 475 811 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2023 : 9 380 558 €

Effectifs concernés : 336

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2023*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 5 818 749 €

- Cadres supérieurs : 2 777 750 €

- Membres du personnel : 3 040 999 €

Effectifs concernés : 32



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

#### Préambule

La Politique de rémunération de Mirova est établie en conformité avec la directive AIFM 2011/61/UE, la directive UCITS 5 2014/91/UE, la directive MIF2 2014/65/UE, le Règlement SFDR 2019/2088/UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, la Position AMF 2013-11 « Politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs », ainsi que les textes de références du Code monétaire et financier et de l'Autorité des Marchés Financiers.

#### 1. Principes généraux

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de MIROVA. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération de MIROVA, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de MIROVA. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis a minima pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de MIROVA.

### 2. Les composantes de la rémunération

La politique de rémunération veille à maintenir une proportion équilibrée entre rémunération fixe et variable, la direction des ressources humaine en est la garante. Les revalorisations des salaires fixes et l'attribution des rémunérations variables sont étudiées une fois par an dans le cadre de la campagne d'avancement.

#### a. La rémunération fixe

La rémunération fixe rémunère les compétences et l'expertise attendues dans l'exercice d'un poste.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation

#### b. La rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de MIROVA mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives de MIROVA sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement. Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de MIROVA et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte.

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Pour la population non régulée, elles sont versées en totalité sous forme numéraire et sont attribuées de façon sélective et varient d'une année sur l'autre en fonction de l'appréciation des critères de performance. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée par la prise d'un niveau de risque non conforme ou le non-respect des procédures internes sur l'année considérée.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, MIROVA peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Il n'y a pas de garantie contractuelle encadrant les rémunérations variables.

### **c. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés**

Mirova souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs clé au travers d'un dispositif de rétention intégré aux politiques de rémunération qui permet d'allouer un montant de rémunération variable supplémentaire, sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Mirova, et acquis par tranches égales sur une période de minimum trois ans. Il permet ainsi, sous réserve de conditions de présence, d'associer les collaborateurs à l'évolution des résultats. Les montants sont attribués au regard de l'évaluation de la performance et d'un engagement professionnel individuel sur une année considérée. L'enveloppe allouée au dispositif de rétention est contenue dans le budget global alloué aux rémunérations variables.

### **d. Carried interest**

Le carried interest représente la fidélisation et l'alignement des intérêts des investisseurs et des collaborateurs concernés au travers d'un paiement différé. Obligeant à une prise de risque financier personnel minimum au regard de la taille du fonds pour les collaborateurs concernés, il se concrétise par l'acquisition de parts du fonds. La rémunération des parts acquises est ensuite conditionnée à la création de plus-value et à un rendement positif minimum des parts ordinaires des investisseurs du fonds. Il est réservé aux collaborateurs constituant l'équipe d'investissement des activités de fonds d'infrastructure.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### 3. Evaluation de la performance collective et individuelle

La contribution et le niveau de performance des collaborateurs sont évalués au regard de leurs fonctions, missions et niveau de responsabilités dans l'entreprise. Il est distingué plusieurs catégories de personnel :

- Le comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de service et les résultats financiers. La performance s'apprécie annuellement,
- Les fonctions de support et de développement commercial sont évaluées sur leur capacité à atteindre des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour les fonctions du développement commercial. Ces objectifs quantitatifs sont définis et communiqués en début de chaque année,
- Les fonctions de contrôles dont l'évaluation repose sur l'appréciation de critères qualitatifs définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance ni créer de conflit d'intérêts,
- Les fonctions de gestion sont évaluées de façon différente, selon la typologie des portefeuilles gérés. Les critères quantitatifs utilisés reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de Mirova et/ou des produits gérés.

### 4. Déclinaison du dispositif applicable à la population régulée

#### a. Identification de la population régulée

Conformément aux dispositions réglementaires, la DRH et le RCCI déterminent et formalisent en début d'année la liste de la population « régulée », correspondant aux collaborateurs qui peuvent à titre individuel avoir une incidence significative de par leurs décisions sur le profil de risque de Mirova et/ou des produits gérés, sachant que les membres du comité exécutif sont systématiquement inclus dans cette population, les fonctions de direction des activités support, les fonctions de direction de contrôle (risques, conformité et contrôle), les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille, les autres preneurs de risques, ainsi que les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

L'identification des fonctions de gestion et de risque incluses dans le périmètre des fonctions régulées est réalisée annuellement par la DRH et le RCCI - responsable de la conformité, du contrôle interne et des risques à partir de la cartographie des processus de gestion. La direction générale valide le périmètre de l'ensemble de la population régulée.

#### b. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population régulée

La rémunération variable et, le cas échéant, le dispositif de fidélisation de la population régulée sont attribués globalement pour moitié en numéraire et pour autre moitié sous forme d'équivalent instrument financier. Pour les rémunérations variables les plus faibles, en deçà d'un seuil défini annuellement, la proportion de différée ne s'applique pas. La liste des collaborateurs concernés est validée par le RCCI - directeur de la conformité, du contrôle interne et des risques. Pour les rémunérations les plus élevées de Mirova, la proportion différée sous forme d'équivalent instrument financier peut atteindre 60%.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de MIROVA.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif de MIROVA et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par MIROVA.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion, de performance relative des produits gérés par rapport à des indices de marché de référence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de MIROVA et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) de MIROVA.

### **c. Dispositif de contrôle**

A la fin de chaque campagne d'avancement et avant attribution des rémunérations variables, la DRH formalise un contrôle de l'adéquation et de l'efficacité de la politique de rémunération de la population régulée (la liste nominative, les montants attribués, la répartition entre les versements immédiats et différés et la partie numéraire et équivalent instrument financier). Il est approuvé par le Comité Exécutif et par Natixis Investment Managers.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de la politique de rémunération comprenant la population régulée, ainsi que l'enveloppe de rémunération annuelle des dirigeants sont fournis annuellement au conseil d'administration de Mirova. Dans le cadre des campagnes d'avancement, les propositions individuelles sont validées par la direction des ressources humaines et la direction générale de Mirova, puis successivement par les instances de validation des rémunérations de Natixis Investment Managers AM et de Natixis. La rémunération du directeur général est déterminée par la direction générale de Natixis Investment Managers et de Natixis et est présentée au comité des nominations et des rémunérations de Natixis.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### Rémunérations versées au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023\* : 15 373 669 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2023 : 14 283 636 €

Effectifs concernés : 161 collaborateurs

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2023*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 20 190 817 € dont,

- Cadres supérieurs : 5 662 493 €

- Membres du personnel : 14 528 324 €

Effectifs concernés : 71



## 3. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

### ■ PEA et PME-PEA

#### • PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le fonds est investi de manière permanente à 75% au moins en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 81,99%.

### ■ Retenues à la source

Politique de réclamation de la société de gestion au profit des OPC qu'elle gère, aux fins de restitution de retenues à la source étrangères.

Les OPC français ou luxembourgeois peuvent percevoir des dividendes nets de retenue à la source au titre d'actions étrangères détenues. Dans certains cas, il peut s'avérer que le taux de retenue à la source appliqué sur les dividendes perçus par les OPC français ou luxembourgeois soit différent de celui appliqué aux dividendes versés à des OPC situés dans le même Etat que l'émetteur du titre.

Dans certains pays européens, à la suite de l'arrêt « Santander » rendu le 10 mai 2012 par la Cour de justice de l'Union européenne, cette situation permet d'envisager une réclamation contentieuse auprès des administrations compétentes en vue d'obtenir le remboursement de cette différence de taux.

Dans ce cadre, la société de gestion procède, dans l'intérêt des investisseurs, à de telles réclamations pour le compte des OPC gérés, lorsque différentes conditions, telles que les probabilités de récupération, les délais, les coûts, paraissent favorables aux investisseurs. Dans cette optique, des seuils de matérialité pourront être déterminés.

Il convient de noter toutefois que cette politique de réclamation comporte des aléas en termes notamment de montants effectifs et définitifs de remboursement et de délais. Ainsi, les OPC peuvent être amenés à supporter des coûts externes sans bénéficier des remboursements attendus. Les frais engagés et/ou les remboursements obtenus au cours d'un exercice dans le cadre de cette politique sont mentionnés dans le rapport annuel de l'OPC. Conformément à la politique ci-dessus, menée dans l'intérêt des investisseurs par la société de gestion en vue d'obtenir le remboursement d'une partie de la retenue à la source prélevée à l'étranger sur des dividendes perçus par le fonds, le porteur est informé que :

- Les frais engagés et prélevés sur le fonds au titre de cette réclamation sont de 5 086,80 EUR au cours de l'exercice.



## 4. Rapport du commissaire aux comptes



Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
www.deloitte.fr

Adresse postale :  
TSA 20303  
92030 La Défense Cedex

# INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Natixis Investment Managers International

43 avenue Pierre Mendès France  
75013 PARIS

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

---

Aux porteurs de parts du FCP INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 07 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

A blue shield icon with a white checkmark is positioned to the left of a handwritten signature in black ink.

Olivier GALIENNE



## 5. Comptes de l'exercice

### a) Comptes annuels

#### ■ BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>1 082 008 539,78</b>	<b>898 882 019,18</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>999 888 780,14</b>	<b>816 142 268,79</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	955 856 555,52	772 166 213,49
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	44 032 224,62	43 976 055,30
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>71 040 871,11</b>	<b>72 121 307,84</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	42 655 067,51	50 926 312,64
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	28 385 803,60	21 194 995,20
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>11 078 888,53</b>	<b>10 618 442,55</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>177 517 631,58</b>	<b>139 664 466,74</b>
Opérations de change à terme de devises	175 273 669,32	138 630 016,50
Autres	2 243 962,26	1 034 450,24
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>9 511 491,83</b>	<b>6 875 183,13</b>
Liquidités	9 511 491,83	6 875 183,13
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 269 037 663,19</b>	<b>1 045 421 669,05</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	1 071 384 046,72	876 646 683,14
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	18 564 195,27	28 452 563,19
Résultat de l'exercice (a,b)	952 887,11	-802 053,78
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>1 090 901 129,10</b>	<b>904 297 192,55</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>178 136 534,09</b>	<b>141 124 476,50</b>
Opérations de change à terme de devises	174 603 993,17	138 104 195,60
Autres	3 532 540,92	3 020 280,90
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 269 037 663,19</b>	<b>1 045 421 669,05</b>

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	139 084,61	6 817,53
Produits sur actions et valeurs assimilées	14 699 097,05	11 182 227,08
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	233 297,60	315 271,07
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	14 918,00	1 976,29
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>15 086 397,26</b>	<b>11 506 291,97</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	15 269,82	3 900,57
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2 930,54	13 730,88
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>18 200,36</b>	<b>17 631,45</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>15 068 196,90</b>	<b>11 488 660,52</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	14 257 133,21	12 603 637,37
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>811 063,69</b>	<b>-1 114 976,85</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	141 823,42	312 923,07
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>952 887,11</b>	<b>-802 053,78</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### b) Comptes annuels - Annexes comptables

#### 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 31 décembre 2022 au 29 décembre 2023.

#### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.



## 5. Comptes de l'exercice

### ***Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :***

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### ***Titres de créances négociables :***

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### ***Opérations temporaires sur titres :***

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.



## 5. Comptes de l'exercice

### ***Instruments financiers à terme :***

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### ***Engagements Hors Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.



## 5. Comptes de l'exercice

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0000970873 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RD : Taux de frais maximum de 1,794% TTC

FR0013399383 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B : Taux de frais maximum de 1,20% TTC

FR0013314580 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C) : Taux de frais maximum de 1,20% TTC

FR0013314606 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE NC : Taux de frais maximum de 1,20% TTC

FR0013018801 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE IC : Taux de frais maximum de 1,20% TTC

FR0010702084 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RC : Taux de frais maximum de 1,794% TTC

FR0014000IA7 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC : Taux de frais maximum de 1,20% TTC

FR0014000I93 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE PC : Taux de frais maximum de 2,73% TTC

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### ***Le résultat :***

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### ***Les Plus et Moins-values :***

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.



## 5. Comptes de l'exercice

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE F (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE I (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE N (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE P (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (D)	Distribution	Capitalisation



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>904 297 192,55</b>	<b>1 034 734 751,35</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	224 713 161,37	172 991 532,72
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-151 271 360,85	-114 819 672,35
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	25 729 561,08	57 484 324,72
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 080 821,97	-26 155 938,72
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	11 399 038,17	9 726 135,71
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-9 691 349,21	-14 011 202,79
Frais de transactions	-656 134,53	-608 485,90
Différences de change	-2 409 788,79	2 221 821,30
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	96 060 567,59	-216 151 046,64
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>257 794 910,04</i>	<i>161 734 342,45</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-161 734 342,45</i>	<i>-377 885 389,09</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	811 063,69	-1 114 976,85
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-50,00 (*)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>1 090 901 129,10</b>	<b>904 297 192,55</b>

30/12/2022 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Billets à ordre	11 078 888,53	1,02
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>11 078 888,53</b>	<b>1,02</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	11 078 888,53	1,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 511 491,83	0,87
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	501 964,20	0,05	857 070,77	0,08	5 102 663,11	0,47	2 734 790,55	0,25	1 882 399,90	0,17
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	9 511 491,83	0,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 JPY		Devise 2 DKK		Devise 3 USD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	21 845 536,34	2,00	47 113 778,26	4,32	54 066 295,15	4,96	52 516 570,89	4,81
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	29 219,31	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 617,46	0,00	134,93	0,00	2 371,76	0,00	7 065,18	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	23 120 835,70	2,12	45 964 788,33	4,21	53 299 078,77	4,89	52 219 290,37	4,79
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	175 273 669,32
	Ventes à règlement différé	109 887,46
	Souscriptions à recevoir	112 295,87
	Coupons et dividendes en espèces	29 219,31
	Collatéraux	1 408 263,45
	Autres créances	584 296,17
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>177 517 631,58</b>
<b>DETTES</b>		
	Vente à terme de devise	174 603 993,17
	Rachats à payer	89 388,49
	Frais de gestion fixe	1 170 923,16
	Collatéraux	940 041,02
	Dettes pour défaut de paiement (*)	1 332 188,25
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>178 136 534,09</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-618 902,51</b>

(\*) La somme de 1 332 188,25€ concerne une provision sur créances en défaut de paiement sur billets à ordre.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C)</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 432,8349	
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B (C)</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-3 367,8119	-43 111 360,13
Solde net des souscriptions/rachats	-3 367,8119	-43 111 360,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 488,5278	
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE F (C)</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 512 624,4759	168 269 808,75
Parts rachetées durant l'exercice	-220 090,2016	-24 373 006,32
Solde net des souscriptions/rachats	1 292 534,2743	143 896 802,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 962 119,1157	
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE I (C)</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	6,2656	90 849,45
Parts rachetées durant l'exercice	-140,0000	-2 038 897,00
Solde net des souscriptions/rachats	-133,7344	-1 948 047,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	28,6102	
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE N (C)</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	36 390,2139	4 727 824,81
Parts rachetées durant l'exercice	-83 775,1992	-10 727 715,86
Solde net des souscriptions/rachats	-47 384,9853	-5 999 891,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	187 997,4443	
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE P (C)</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 959,5614	380 330,84
Parts rachetées durant l'exercice	-146,0853	-13 768,24
Solde net des souscriptions/rachats	3 813,4761	366 562,60
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 850,7124	
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (C)</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	147 928,3697	38 557 270,35
Parts rachetées durant l'exercice	-103 565,8317	-26 871 049,96
Solde net des souscriptions/rachats	44 362,5380	11 686 220,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	579 495,0591	



## 5. Comptes de l'exercice

### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (D)</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	30 516,7808	12 687 077,17
Parts rachetées durant l'exercice	-108 684,1317	-44 135 563,34
Solde net des souscriptions/rachats	-78 167,3509	-31 448 486,17
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	782 551,5519	



## 5. Comptes de l'exercice

### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C)</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B (C)</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE F (C)</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE I (C)</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE N (C)</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE P (C)</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (C)</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (D)</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C)</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	400 889,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Rétrocessions des frais de gestion	-6,24
<b>Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B (C)</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	614 078,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	-8,09
<b>Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE F (C)</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 137 598,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	93,99
<b>Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE I (C)</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	10 078,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	-4,36
<b>Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE N (C)</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	341 753,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	-6,55
<b>Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE P (C)</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	8 354,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,73
Rétrocessions des frais de gestion	0,13
<b>Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (C)</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 609 000,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,79
Rétrocessions des frais de gestion	-13,18



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (D)</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 130 293,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,79
Rétrocessions des frais de gestion	-55,70

### ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### • 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### • 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			71 040 871,11
	LU2636738325	Mirova Biodiversity Solutions Equity Fund Z NPF CAP	1 276 000,00
	LU2478819050	MIROVA EURO SHORT TERM SUST BD EUR I CAP	10 407 347,05
	FR0012097053	MIROVA SOLIDAIRE I	28 385 803,60
	LU1956003419	MIROVA WOM LEADERS EQTY FD SI EUR CAP	15 647 528,46
	FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY I C	15 324 192,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>71 040 871,11</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

#### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	952 887,11	-802 053,78
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>952 887,11</b>	<b>-802 053,78</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	281 800,35	208 662,30
<b>Total</b>	<b>281 800,35</b>	<b>208 662,30</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	271 771,72	319 449,39
<b>Total</b>	<b>271 771,72</b>	<b>319 449,39</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE F (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 985 264,08	898 289,97
<b>Total</b>	<b>1 985 264,08</b>	<b>898 289,97</b>



## 5. Comptes de l'exercice

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE I (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 045,27	2 660,29
<b>Total</b>	<b>1 045,27</b>	<b>2 660,29</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE N (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	60 094,15	33 729,75
<b>Total</b>	<b>60 094,15</b>	<b>33 729,75</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE P (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-7 144,30	-2 649,80
<b>Total</b>	<b>-7 144,30</b>	<b>-2 649,80</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-518 985,63	-633 144,81
<b>Total</b>	<b>-518 985,63</b>	<b>-633 144,81</b>



## 5. Comptes de l'exercice

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (D)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 120 958,53	-1 629 050,87
<b>Total</b>	<b>-1 120 958,53</b>	<b>-1 629 050,87</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	18 564 195,27	28 452 563,19
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>18 564 195,27</b>	<b>28 452 563,19</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	833 119,61	1 362 918,61
<b>Total</b>	<b>833 119,61</b>	<b>1 362 918,61</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 072 100,90	3 073 375,16
<b>Total</b>	<b>1 072 100,90</b>	<b>3 073 375,16</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE F (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	7 831 581,02	8 642 297,93
<b>Total</b>	<b>7 831 581,02</b>	<b>8 642 297,93</b>



## 5. Comptes de l'exercice

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE I (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	7 445,42	69 298,69
<b>Total</b>	<b>7 445,42</b>	<b>69 298,69</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE N (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	427 998,61	878 704,15
<b>Total</b>	<b>427 998,61</b>	<b>878 704,15</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE P (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	9 836,53	5 684,78
<b>Total</b>	<b>9 836,53</b>	<b>5 684,78</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 652 704,41	4 036 024,22
<b>Total</b>	<b>2 652 704,41</b>	<b>4 036 024,22</b>



## 5. Comptes de l'exercice

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (D)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	5 729 408,77	10 384 259,65
<b>Total</b>	<b>5 729 408,77</b>	<b>10 384 259,65</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>732 700 100,68</b>	<b>932 206 610,04</b>	<b>1 034 734 751,35</b>	<b>904 297 192,55</b>	<b>1 090 901 129,10</b>
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C) en EUR</b>					
Actif net	37 073 094,81	43 003 156,74	52 171 968,45	43 353 306,53	49 052 833,35
Nombre de titres	3 203,9806	3 403,9806	3 403,9806	3 432,8349	3 432,8349
Valeur liquidative unitaire	11 570,94	12 633,19	15 326,75	12 629,01	14 289,30
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-116,79	-171,09	866,76	397,02	242,69
Capitalisation unitaire sur résultat	81,74	9,96	19,42	60,78	82,08
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B (C) en EUR</b>					
Actif net	51 394 301,19	56 028 344,03	67 871 021,20	97 739 380,25	63 087 806,53
Nombre de titres	4 488,5278	4 488,5278	4 488,5278	7 856,3397	4 488,5278
Valeur liquidative unitaire	11 450,14	12 482,56	15 120,99	12 440,82	14 055,34
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-102,06	-169,10	855,83	391,19	238,85
Capitalisation unitaire sur résultat	72,88	-6,80	-2,06	40,66	60,54
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE F (C) en EUR</b>					
Actif net	0,00	101 876 829,96	296 403 341,18	274 842 107,06	460 849 638,18
Nombre de titres	0,00	985 411,8135	2 368 712,8487	2 669 584,8414	3 962 119,1157
Valeur liquidative unitaire	0,00	103,38	125,13	102,95	116,31
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-0,12	7,08	3,23	1,97
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-0,09	-0,10	0,33	0,50



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE I (C) en EUR</b>					
Actif net	135 806 900,83	92 489 277,21	2 889 335,15	2 203 173,78	437 781,81
Nombre de titres	10 808,0084	6 765,3620	174,8194	162,3446	28,6102
Valeur liquidative unitaire	12 565,39	13 671,00	16 527,54	13 570,97	15 301,59
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-126,92	-185,26	936,43	426,86	260,23
Capitalisation unitaire sur résultat	48,81	-31,81	-32,81	16,38	36,53
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE N (C) en EUR</b>					
Actif net	65 091 324,19	85 332 664,92	39 804 042,44	27 936 087,27	25 157 611,29
Nombre de titres	592 333,5153	713 730,6169	275 383,7085	235 382,4296	187 997,4443
Valeur liquidative unitaire	109,88	119,55	144,54	118,68	133,81
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,11	-1,62	8,18	3,73	2,27
Capitalisation unitaire sur résultat	0,42	-0,27	-0,28	0,14	0,31
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE P (C) en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	51 217,24	180 299,51	574 990,27
Nombre de titres	0,00	0,00	467,9924	2 037,2363	5 850,7124
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	109,44	88,50	98,27
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	3,32	2,79	1,68
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-1,22	-1,30	-1,22



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (C) en EUR</b>					
Actif net	108 427 872,26	199 688 590,82	162 464 339,41	128 199 413,12	155 606 414,29
Nombre de titres	480 195,7332	817 685,6025	553 557,9703	535 132,5211	579 495,0591
Valeur liquidative unitaire	225,79	244,21	293,49	239,56	268,52
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,28	-3,31	16,68	7,54	4,57
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,34	-1,86	-2,20	-1,18	-0,89
<b>Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (D) en EUR</b>					
Actif net	334 906 607,40	353 787 746,36	413 079 486,28	329 843 425,03	336 134 053,38
Nombre de titres	927 212,3778	905 636,7314	879 866,6271	860 718,9028	782 551,5519
Valeur liquidative unitaire	361,19	390,65	469,47	383,21	429,53
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,65	-5,29	26,68	12,06	7,32
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,55	-2,98	-3,51	-1,89	-1,43



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
SYMRISE AG	EUR	191 550	19 086 042,00	1,75
SYNLAB AG	EUR	399 749	3 901 949,99	0,36
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>22 987 991,99</b>	<b>2,11</b>
<b>CANADA</b>				
CGI GROUP --- REGISTERED SHS -A-	CAD	269 383	26 252 174,14	2,40
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>26 252 174,14</b>	<b>2,40</b>
<b>DANEMARK</b>				
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	503 097	47 113 778,26	4,31
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>47 113 778,26</b>	<b>4,31</b>
<b>ESPAGNE</b>				
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	688 122	12 747 460,05	1,17
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>12 747 460,05</b>	<b>1,17</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
AGCO	USD	69 991	7 692 578,93	0,71
ECOLAB INC	USD	79 639	14 299 910,06	1,31
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>21 992 488,99</b>	<b>2,02</b>
<b>FRANCE</b>				
AFYREN SAS	EUR	422 129	837 926,07	0,08
AIR LIQUIDE	EUR	82 510	14 531 661,20	1,33
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE	EUR	135 220	23 814 946,40	2,18
ALSTOM	EUR	335 313	4 084 112,34	0,38
AXA	EUR	1 105 414	32 598 658,86	2,99
BIOMERIEUX	EUR	103 445	10 406 567,00	0,95
BUREAU VERITAS SA	EUR	686 733	15 705 583,71	1,44
CAPGEMINI SE	EUR	213 478	40 293 972,50	3,69
CIE DES ALPES	EUR	739 751	10 445 284,12	0,96
DASSAULT SYST.	EUR	630 767	27 901 978,25	2,56
EDENRED	EUR	461 503	24 985 772,42	2,29
ELIS	EUR	1 404 569	26 532 308,41	2,43
ENTECH SACA	EUR	257 494	2 317 446,00	0,21
EURAZEO	EUR	434 728	31 235 206,80	2,86
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	1 358 607	27 742 754,94	2,54
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE A	EUR	5 040	525 067,20	0,05
HERMES INTERNATIONAL	EUR	24 618	47 237 018,40	4,33
HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNO	EUR	144 055	1 152 440,00	0,10
HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS	EUR	197 389	3 430 620,82	0,32
ICADE EMGP	EUR	209 996	7 463 257,84	0,68
IMERYS EX IMETAL	EUR	66 961	1 907 049,28	0,18
INTERPARFUMS	EUR	130 483	6 576 343,20	0,61
KERING	EUR	49 801	19 870 599,00	1,83
L'OREAL	EUR	80 760	36 394 494,00	3,33



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LEGRAND SA	EUR	225 756	21 243 639,60	1,95
MANITOU BF	EUR	383 442	8 895 854,40	0,81
MEDINCELL SA	EUR	661 939	4 765 960,80	0,43
METABOLIC EXPLORER	EUR	302 698	117 446,82	0,01
NEOEN SA	EUR	285 173	8 635 038,44	0,79
SAINT-GOBAIN	EUR	595 419	39 690 630,54	3,64
SEB	EUR	97 503	11 017 839,00	1,01
SES IMAGOTAG SA	EUR	88 492	12 017 213,60	1,10
SOITEC SA	EUR	166 104	26 875 627,20	2,47
SOPRA STERIA	EUR	158 782	31 407 079,60	2,88
TERACT RTS 16-11-25	EUR	819 544	819,54	0,00
TERACT SA	EUR	801 262	1 498 359,94	0,14
VOLTALIA	EUR	2 366 308	24 656 929,36	2,26
WORLDLINE SA	EUR	990 313	15 518 204,71	1,42
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>624 331 712,31</b>	<b>57,23</b>
<b>IRLANDE</b>				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	100 967	32 073 806,16	2,94
KINGSPAN GROUP	EUR	207 424	16 262 041,60	1,49
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>48 335 847,76</b>	<b>4,43</b>
<b>ITALIE</b>				
AMPLIFON	EUR	557 316	17 466 283,44	1,60
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>17 466 283,44</b>	<b>1,60</b>
<b>JAPON</b>				
TOYOTA MOTOR	JPY	1 313 292	21 845 536,34	2,01
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>21 845 536,34</b>	<b>2,01</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ASML HOLDING NV	EUR	50 413	34 366 542,10	3,15
BASIC FIT NV	EUR	251 578	7 084 436,48	0,65
EURONEXT NV - W/I	EUR	167 040	13 137 696,00	1,20
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>54 588 674,58</b>	<b>5,00</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
ASTRAZENECA PLC	GBP	94 995	11 620 183,49	1,07
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	251 286	14 644 213,26	1,34
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>26 264 396,75</b>	<b>2,41</b>
<b>SUISSE</b>				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	705 718	31 930 210,91	2,93
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>31 930 210,91</b>	<b>2,93</b>
			<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>	<b>87,62</b>
<b>Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
AUTONOMIE ET SOLIDARITE	EUR	200	15 244,90	0,00
CAISSE SOLIDAIRE DU NORD PAS DE CALAIS	EUR	560	5 583,20	0,00
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	422 309	43 996 151,62	4,03



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NEF F200	EUR	500	15 244,90	0,01
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>44 032 224,62</b>	<b>4,04</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>44 032 224,62</b>	<b>4,04</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>999 888 780,14</b>	<b>91,66</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
OSTRUM SRI MONEY I C	EUR	1 200	15 324 192,00	1,40
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>15 324 192,00</b>	<b>1,40</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
Mirova Biodiversity Solutions Equity Fund Z NPF CAP	EUR	12 500	1 276 000,00	0,12
MIROVA EURO SHORT TERM SUST BD EUR I CAP	EUR	101 545	10 407 347,05	0,96
MIROVA WOM LEADERS EQTY FD SI EUR CAP	EUR	90 642	15 647 528,46	1,43
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>27 330 875,51</b>	<b>2,51</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>42 655 067,51</b>	<b>3,91</b>
<b>Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE</b>				
<b>FRANCE</b>				
MIROVA SOLIDAIRE I	EUR	2 915	28 385 803,60	2,60
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>28 385 803,60</b>	<b>2,60</b>
<b>TOTAL Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE</b>			<b>28 385 803,60</b>	<b>2,60</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>71 040 871,11</b>	<b>6,51</b>
<b>Autres instruments financiers</b>				
<b>Billets à ordre</b>				
ACTIV ACTION 2.0% 25-06-25	EUR	50 000	53 605,50	0,00
ADEL ECO HABI 2.0% 07-07-25	EUR	100 000	106 964,38	0,01
ADEL ECO HABI 2.0% 07-07-26	EUR	100 000	106 964,38	0,01
ADEL ECO HABI 2.0% 07-07-27	EUR	100 000	106 964,38	0,01
AFB FRANCE 2.0% 30-09-27	EUR	100 000	102 533,33	0,00
AFB FRANCE 2.0% 30-09-28	EUR	100 000	102 533,33	0,01
AFB FRANCE 2.0% 30-09-29	EUR	100 000	102 533,33	0,01
AIDADOMI 2.0% 20-10-29	EUR	150 000	153 593,61	0,01
ARCAVS 2.0% 11-02-27	EUR	250 000	259 499,18	0,02
ASSO ESPA 2.0% 17-08-24	EUR	33 333,33	37 131,25	0,00
ASSO ESPA 2.0% 17-08-25	EUR	33 333,34	37 131,26	0,01
ASSO POUR LA 2.0% 18-01-24	EUR	125 000	137 535,38	0,01
ASSO POUR LA 2.0% 18-01-26	EUR	125 000	137 046,67	0,02
BRET ATEL 2.0% 04-10-26	EUR	50 000	52 238,36	0,01
BRET ATEL 2.0% 04-10-27	EUR	50 000	52 238,36	0,01
CENT HELE BOR 2.0% 11-03-26	EUR	400 000	414 554,75	0,04
COMP DE CAMP 2.0% 11-03-27	EUR	150 000	155 416,44	0,02
DEFI 21 AVEN 2.0% 19-12-26	EUR	100 000	107 593,50	0,01
EACH ONE 2.0% 23-09-26	EUR	200 000	205 092,46	0,02



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EACH ONE 2.0% 23-09-27	EUR	100 000	102 546,23	0,01
ECOV 2.0% 10-11-24	EUR	66 666	74 852,22	0,00
ECOV 2.0% 23-12-25	EUR	200 000	212 076,71	0,02
ENVI RHON ALP 2.0% 13-10-29	EUR	75 000	75 325,00	0,01
ENVI RHON ALP 2.0% 13-10-30	EUR	75 000	75 325,00	0,01
FCP INSE EMPL 2.0% 04-10-26	EUR	50 000	52 238,36	0,01
FCP INSE EMPL 2.0% 10-12-26	EUR	70 000	72 916,67	0,01
FCP INSE EMPL 2.0% 10-12-27	EUR	70 000	72 916,67	0,01
FCP INSE EMPL 2.0% 10-12-28	EUR	60 000	62 500,00	0,01
FILIATERRE 2.0% 02-03-28	EUR	100 000	103 660,27	0,01
GOUT ET SENS 2.0% 22-10-25	EUR	100 000	110 824,37	0,01
GROUPE ARCHER 2.0% 31-10-30	EUR	200 000	200 655,74	0,02
HALAGE 2.0% 20-10-24	EUR	50 000	56 526,58	0,01
INDU SERV 2.0% 20-04-26	EUR	150 000	157 833,56	0,01
INSE EMPL DYN 2.0% 24-04-26	EUR	300 000	326 809,78	0,03
KEENAT 2.0% 16-03-28	EUR	200 000	203 158,47	0,02
LABEL EMMAUS 2.0% 23-01-24	EUR	60 000	64 862,20	0,01
LABEL EMMAUS 3.5% 04-08-30	EUR	200 000	202 830,60	0,02
LA CONC SOLI 2.0% 14-04-25	EUR	37 538,74	38 842,17	0,00
LA RUCH DEVE 2.0% 06-05-24	EUR	125 000	134 376,19	0,02
LE DRIV TOUT 2.0% 10-05-27	EUR	150 000	154 961,75	0,02
LE DRIV TOUT 2.0% 10-05-28	EUR	150 000	154 961,75	0,01
LEPOLES 2.0% 26-10-29	EUR	100 000	100 361,11	0,01
LEPOLES 2.0% 26-10-30	EUR	100 000	100 361,11	0,01
LES ALCH 2.0% 21-05-26	EUR	200 000	209 993,25	0,02
LOG INS ARES 2.0% 11-10-27	EUR	100 000	102 438,36	0,01
LOG INS ARES 2.0% 11-10-28	EUR	100 000	102 438,36	0,01
LOG INS ARES 2.0% 19-11-26	EUR	100 000	108 485,73	0,01
LOG INS ARES 2.0% 21-11-26	EUR	100 000	108 473,90	0,01
LYSS 2.0% 15-11-30	EUR	175 000	175 430,33	0,01
MAJENAT SAS 2.0% 20-04-26	EUR	250 000	263 055,95	0,03
MOUL COMP ET 2.0% 14-04-25	EUR	250 000	269 071,32	0,02
MOUL COMP ET 2.0% 14-04-26	EUR	300 000	322 885,58	0,03
MOUL COMP ET 2.0% 19-01-24	EUR	133 333	149 194,15	0,01
MOUL COMP ET 2.0% 19-01-25	EUR	133 334	149 195,27	0,01
NEIG ET SOLE 2.0% 15-03-24	EUR	37 500	42 494,59	0,00
OPTI GROU LA 2.0% 13-07-24	EUR	183 333,33	204 295,17	0,02
OPTI GROU LA 2.0% 13-07-25	EUR	183 333,33	204 295,17	0,02
RESSOURCES T 2.0% 27-11-24	EUR	59 000	66 199,62	0,01
SIMPLON 5.5% 15-05-26	EUR	62 500	67 943,49	0,01
SIMPLON 5.5% 17-05-27	EUR	41 666,67	45 295,67	0,00
SIMPLON 5.5% 17-05-27	EUR	62 500	67 943,49	0,01
SIMPLON 5.5% 17-05-28	EUR	41 666,67	45 295,67	0,00
SIMPLON 5.5% 18-05-26	EUR	41 666,67	45 295,67	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SIMPLON 5.5% 28-03-28	EUR	156 666,66	170 311,68	0,02
SIMPLON 5.5% 28-03-29	EUR	156 666,66	170 311,68	0,01
SIMPLON 5.5% 28-03-30	EUR	156 666,66	170 311,68	0,01
SOLTISS 2.0% 23-12-25	EUR	100 000	106 038,36	0,01
SOLTISS 2.0% 23-12-26	EUR	100 000	106 038,36	0,01
SOLTISS 2.0% 23-12-27	EUR	100 000	106 038,36	0,01
TETE HAUTE 2.0% 19-07-30	EUR	150 000	151 344,26	0,01
TITI FLORIS 2.0% 02-03-24	EUR	100 000	107 877,88	0,01
TITI FLORIS 2.0% 02-03-25	EUR	100 000	107 877,88	0,01
TRIC ENVI 2.0% 02-11-28	EUR	100 000	100 322,22	0,00
TRIC ENVI 2.0% 02-11-30	EUR	100 000	100 322,22	0,01
TRIC ENVI 2.0% 11-03-29	EUR	100 000	103 694,23	0,01
TRIP ENVI 2.0% 26-07-24	EUR	75 000	81 651,93	0,01
TRIP ENVI 2.0% 26-07-25	EUR	75 000	81 521,21	0,01
TRI SERVICE 2.0% 30-05-27	EUR	150 000	154 789,18	0,01
UZAJE 2.0% 28-06-27	EUR	100 000	103 013,70	0,01
UZAJE 2.0% 28-06-28	EUR	100 000	103 013,70	0,01
VALOPREST 2.0% 19-12-24	EUR	50 000	53 945,32	0,01
VALOPREST 2.0% 19-12-25	EUR	50 000	53 869,61	0,00
VTF 2.0% 17-04-24	EUR	133 000	148 092,49	0,01
VTF 2.0% 17-04-25	EUR	133 000	147 806,15	0,01
VVF VILLAGE 2.0% 09-04-25	EUR	500 000	558 083,33	0,05
<b>TOTAL Billets à ordre</b>			<b>11 078 888,53</b>	<b>1,02</b>
<b>TOTAL Autres instruments financiers</b>			<b>11 078 888,53</b>	<b>1,01</b>
<b>Créances</b>			<b>177 517 631,58</b>	<b>16,28</b>
<b>Dettes</b>			<b>-178 136 534,09</b>	<b>-16,33</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>9 511 491,83</b>	<b>0,87</b>
<b>Actif net</b>			<b>1 090 901 129,10</b>	<b>100,00</b>



## 6. Annexe(s)

**Point préalable** : tous les chiffres liés à la durabilité / taxonomie sont calculés comme une moyenne des valeurs des 4 fins de trimestre de la période de référence.

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1er alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit:** INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE

**Identifiant d'entité juridique:** 969500ULOG2X6QVW9I69

## Objectif d'investissement durable

### Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 45.02 %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif social**: 49.57 %

**Non**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_ % d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

## Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du fonds est d'investir dans des sociétés qui sont susceptibles de créer de l'emploi en France dans les prochaines années (période de trois ans glissants) selon l'analyse du Délégué de la gestion financière, et qui :

- adressent les enjeux liés aux principaux thèmes durables tels que la biodiversité, le climat, le développement socio-économique, la diversité du capital humain etc., et
- contribuent positivement par leurs produits, services et/ou pratiques à la réalisation d'un ou plusieurs des Objectifs de développement durable des Nations Unies (les « ODD »).

Le fonds investit une partie de ses actifs (poche solidaire de 5 à 10%) dans des structures non cotées qui participent à la création/consolidation d'emplois, notamment pour les personnes en difficulté d'insertion

Pour la poche cotée, représentant les 90% restants de son actif, l'objectif d'investissement durable du fonds est d'investir dans des sociétés qui sont susceptibles de créer de l'emploi dans les prochaines années en France (période de trois ans glissants) selon l'analyse de la société de gestion, et qui contribuent positivement par leurs produits, services et/ou pratiques à la réalisation d'un ou plusieurs des Objectifs de développement durable des Nations Unies (les « ODD »).

En outre, compte tenu de la nécessité de maintenir un climat stable et de soutenir la croissance des services écosystémiques, la Société de Gestion vise à constituer un portefeuille d'investissement qui :

- Représente une économie dans laquelle le réchauffement climatique mondial devrait se limiter à 2 degrés Celsius, comme le prévoit l'Accord de Paris de 2015, et
- Contribue à préserver la diversité biologique et à utiliser durablement ses composantes. La Société de Gestion a développé un cadre d'évaluation de l'investissement durable pour évaluer l'exposition du portefeuille à des sociétés ayant un impact positif sur les ODD des Nations Unies, tout en évitant les sociétés dont les activités ou les pratiques ont un impact négatif ou génèrent un risque de ne pas atteindre les ODD.

Cela est rendu possible par l'Opinion d'impact positif émise par l'équipe de Recherche ESG du Gestionnaire qui évalue la compatibilité du modèle économique de chaque société éligible avec des enjeux de développement durable.

L'objectif d'investissement du fonds en 2023 était de 90% d'investissements durables (SI), dont 25% avec un objectif environnemental (SIE), et 25% avec un objectif social (SIS). Le fonds est aligné avec ses objectifs d'investissement

94.59% des actifs nets du fonds en moyenne au cours de la période de référence ont été alignés sur les objectifs d'investissement durable. L'alignement avec la taxonomie de l'UE s'élevait à 5.86%.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification par un auditeur externe ou une partie tierce.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Indice de référence: 45% SBF 120 (C) DNR €; 45% MSCI EUROPE EX FRANCE NETR LOCAL INDEX; 10% ESTR CAPITALISE.

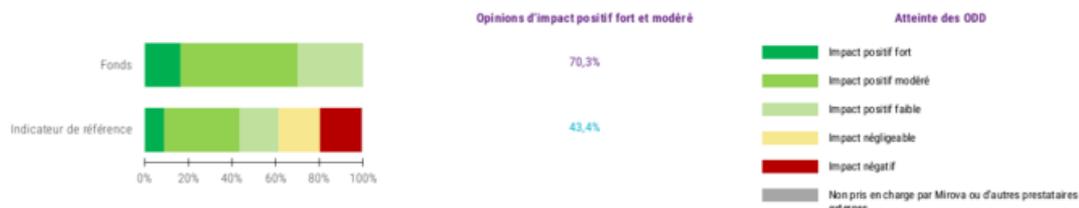
L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.

Le fonds a pour objectif de maximiser à la fois l'impact Emploi, mais également la proportion d'entreprises ayant un impact positif sur les ODD, les indicateurs de durabilité sont donc restés à un niveau supérieur au niveau d'exigence requis, avec comme objectif d'être à 100% sur l'ensemble des investissements hors liquidités.

Cette part des investissements considérés comme non durables représentant une poche monétaire présente à des fins de gestion du passif, compte tenu de la volatilité connue des marchés actions. Cela permet de pouvoir gérer techniquement tout mouvement du passif, sans pour autant altérer la performance de ses indicateurs, restant supérieure aux objectifs fixés.

## RÉPARTITION PAR OPINION D'IMPACT DURABLE\*

Part du total de factif net hors créances et dettes (représentant 100 % des investissements du fonds)



L'opinion d'impact durable vise à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations Unies. Les données sont évaluées en interne par les analystes de Mirova qui suivent des directives d'évaluation qualitative robustes et rigoureuses. Lorsqu'un titre n'est pas inclus dans le périmètre d'évaluation interne de Mirova, les données externes fournies par ISS ESG sont utilisées et traitées par le modèle d'évaluation interne de Mirova.

## CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

En % de l'encours avec opinions d'impact positif

Thèmes des ODD		Mesure dans laquelle un actif contribue aux ODD correspondant à chaque pilier		17 objectifs de développement durable ont été adoptés par l'ONU en 2015, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Veuillez consulter un aperçu de tous les ODD (1-17) sur le site Web de l'ONU : <a href="https://un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/">https://un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/</a> . Ce graphique montre dans quelle mesure un actif contribue aux objectifs de développement durable des Nations Unies («ODD»). Mirova a signé un accord avec l'Université de Cambridge sur la base d'un partenariat de recherche axé sur les thèmes du développement durable ainsi que la mise en place en 2013 d'un groupe de travail, le Investors Leaders Group. Pour illustrer les principaux impacts durables de nos investissements, six piliers d'impact ont été développés, trois environnementaux et trois sociaux, pour chaque actif (tel qu'affiché à gauche). Les mêmes actifs peuvent contribuer à plusieurs piliers / ODD.
		Fonds	Indicateur de référence	
Environnement	<b>CLIMAT</b> limiter les émissions de gaz à effet de serre pour limiter la hausse de la température mondiale en dessous de 2°C	67%	39%	
	<b>BIODIVERSITÉ</b> Maintenir les éco-systèmes terrestres et marins dans les conditions écologiques les plus favorables	30%	22%	
	<b>ÉCONOMIE CIRCULAIRE</b> Préserver les ressources naturelles via une utilisation efficace et le recours à l'économie circulaire	10%	2%	
Social	<b>DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE</b> Soutenir l'accès aux besoins de base, le développement local ou favoriser le développement individuel sur le lieu de travail	43%	25%	
	<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b> Promouvoir des conditions de vie sûres et saines, soutenir une éducation de qualité	23%	17%	
	<b>DIVERSITÉ ET INCLUSION</b> Fournir des solutions inclusives ou promouvoir des conditions de travail équitables pour tous	32%	23%	

Les pourcentages indiqués représentent la part de valeurs du portefeuille (en poids) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises dont l'opinion est « Impact positif fort » ou « Impact positif modéré » sur le pilier). Notre mesure de la contribution s'appuie à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services à impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur toute leur chaîne de valeur.



## IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE

	Fonds	Indicateur de référence
<b>Émissions induites</b> (t éq. CO <sub>2</sub> / million d'€)	83,6	201,6
<b>Émissions évitées</b> (t éq. CO <sub>2</sub> / million d'€)	22,2	15,5
<b>Taux de couverture</b> (% de valeurs analysées)	91%	99%

En 2015, Mirova et Carbone 4 ont co-développé une méthode\* qui permet d'évaluer les données sur le carbone au vu des défis particuliers auxquels est confrontée une économie bas carbone : Carbon Impact Analytics (CIA).

Dans un premier temps, les entreprises sont évaluées individuellement en fonction d'un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- Émissions « induites » résultant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, en tenant compte à la fois des émissions directes et de celles des fournisseurs et des produits
- Émissions « évitées » grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique ou des solutions « vertes »

Ces indicateurs sont améliorés à l'aide d'une évaluation des politiques d'entreprise et des objectifs de décarbonation.

Les évaluations d'entreprises individuelles sont ensuite utilisées pour calculer l'alignement du fonds avec une trajectoire de réchauffement climatique de 1,5°C à 5°C d'ici 2100.

Pour en savoir plus sur les méthodologies, veuillez consulter le site Internet de Mirova : [www.mirova.com/en/research/monvotre-imp-act](https://www.mirova.com/en/research/monvotre-imp-act)

\*À partir du 31/05/2022, cette méthodologie a évolué. La principale évolution de notre méthodologie a lieu dans le calcul de la température (ajout d'une analyse qualitative de la stratégie de l'entreprise en matière de décarbonation) et dans l'affichage de la température (par intervalles plutôt qu'au dixième près).

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut être établie du fait de l'application des nouvelles exigences pour la nouvelle période de référence. En effet sur la période précédente, les indicateurs ont été calculés sur la base de la dernière valeur de la période alors qu'ils sont maintenant calculés comme une moyenne des fins de trimestres de la période de référence.

Le fonds est resté conforme à ses objectifs de gestion, maximisant sa contribution aux ODDs, bien plus importante que l'indice indicatif auquel il est lié, tout en restant aligné avec un scénario 2°C et en continuant d'investir dans des sociétés susceptibles de créer de l'emploi en France. Tout changement concernant la performance des indicateurs de durabilité n'est donc pas du fait d'un choix de gestion mais uniquement dû à la volatilité des cours de bourses des entreprises dans lesquelles le fonds est investi.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?***

L'analyse de la durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents provenant des activités et pratiques des entreprises et évalue la qualité des mesures prises par l'entreprise pour atténuer ces risques (le « test DNSH »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société bénéficiaire à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition aux controverses environnementales ou sociales pertinentes. À la suite de cette analyse qualitative, le Délégué de la gestion financière émet une opinion contraignante sur la base de laquelle les sociétés dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou plusieurs des ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, indépendamment de leur contribution positive par ailleurs. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements dans le Fonds étaient conformes aux critères DNSH du Délégué de la gestion financière.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

**Les principales incidences négatives**

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée sur chaque société bénéficiaire, le Fonds évalue et surveille systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence d'un impact négatif principal (y compris la prise en compte des données relatives aux indicateurs PAI obligatoires mentionnés dans les Normes techniques réglementaires consolidées pour l'évaluation de l'investissement durable conformément à l'art. 2 (17) SFDR). Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, le Délégué de la gestion financière peut utiliser des estimations qualitatives ou quantitatives qui couvrent des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question.

Les impacts négatifs sont hiérarchisés en fonction des spécificités des secteurs et des modèles d'affaires des entreprises considérées comme des investissements en utilisant une combinaison de critères basés sur :

- analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (par ex. intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.),
- analyse de l'exposition de l'entreprise aux droits fondamentaux et aux questions relatives aux employés par le biais de ses sites, de son modèle commercial et de l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par ex. l'exposition à des risques pour la santé et la sécurité, l'exposition à des pays présentant des risques spécifiques pour les droits de l'homme, etc.),
- analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés locales et les consommateurs,
- contrôle des controverses en cours ou potentielles.

Cet indicateur fait l'objet d'un suivi systématique par notre prestataire de services externe, ainsi que d'une surveillance constante des controverses et de réunions régulières entre la direction et l'équipe de recherche. Toute violation grave et répétée des lignes directrices de l'OCDE sera exclue de notre univers d'investissement. Les univers d'investissement de Mirova sont suivis avec un focus spécial sur les controverses. L'objectif est de détecter la présence des violations du pacte de nations unies et les principes directeurs de l'OCDE. Le plan d'action pour faire face à une controverse dépendra de la gravité, ainsi que des mesures correctives déjà annoncées par l'entreprise. Les actions sont les suivantes :

- Engagement individuel direct,
- Exercice du droit de vote,
- Engagement collaboratif
- Désinvestissement

Lorsque le Délégué de la gestion financière estime que les processus et pratiques de la société bénéficiaire sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinentes, l'impact de la société est considéré comme négatif, ce qui la rend inéligible à l'investissement. Vous trouverez plus de détails dans le tableau

ci-dessous, qui répertorie les principaux indicateurs pris en compte par Mirova lors de la prise en compte des PAI.

Adverse Sustainability indicator		Comment les PAI sont pris en compte par Mirova
Greenhouse gas emissions	1. GHG emissions	- Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant
	2. Carbon footprint	- Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	3. GHG intensity of investee companies	- Exclusion des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles
	4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector	Pour les entreprises impliquées dans l'extraction, le traitement/raffinage et le commerce des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises ayant : <ul style="list-style-type: none"> <li>* &gt; 5 % des revenus provenant du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel,</li> <li>* &gt; 10 % des revenus provenant du gaz non conventionnel.</li> </ul> Pour les entreprises qui produisent des équipements ou des services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises dont plus de 50 % des revenus proviennent de ces équipements ou services. Pour les entreprises qui produisent de l'électricité (> 10 % des ventes liées à la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux entreprises dont le mix de production est dominé par le charbon, dont l'intensité carbone est supérieure à 350 gCO2/kWh.
	5. Share of non-renewable energy consumption and production	- Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque cela est pertinent
	6. Energy consumption intensity per high impact climate sector	- Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque cela est pertinent
Biodiversity	7. Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	- Exclusion d'entreprises ou de projets portant gravement atteinte aux zones de biodiversité sensibles - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
Water	8. Emissions to water	- Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque cela est pertinent
Waste	9. Hazardous waste and radioactive waste ratio	- Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque cela est pertinent
Social and Employee matters	10. Violations of UNGC principles and OECD guidelines for Multinational Enterprises	- Exclusion des entreprises qui violent les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Partie de l'analyse de la controverse
	11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises	- Exclusion pour les grandes entreprises, cas par cas pour les petites entreprises ou les projets - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les entités détenues
	12. Unadjusted gender pay gap	- Intégration systématique de l'égalité des sexes dans l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les entités détenues
	13. Board gender diversity	- Intégration systématique de l'égalité des sexes dans l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les entités détenues
Additional PAI indicators	14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	- Exclusion (dès le 1er euro de chiffre d'affaires)
	4. Investments in companies without carbon emission reduction initiatives	- Exclusion des entités et entreprises les plus intensives en carbone dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	14. Number of identified cases of severe human rights issues and incidents	- Exclusion des entreprises concernées par des mauvaises pratiques ou incidents graves liés aux droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	17. Number of convictions and amount of fines for violation of anti-corruption and anti-bribery laws	- Exclusion des entreprises concernées par la violation des lois anti-corruption - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Délégué de la gestion financière examine les sociétés bénéficiaires par rapport au respect des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme. Le Délégué de la gestion financière examine en permanence les antécédents et les flux d'actualités des sociétés afin d'identifier les controverses importantes. Les mesures d'implication et de résolution des entreprises sont prises en compte. Les risques de violation potentielle peuvent être surveillés par le biais d'un engagement pour obtenir une assurance supplémentaire. Les sociétés jugées par le Délégué de la gestion financière comme étant en violation grave des Directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales ou des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme sont reconnues comme faisant un préjudice important et sont donc rendues non éligibles. Par conséquent, au cours de la période de déclaration, tous les investissements ont été considérés comme respectant les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme.

En 2023, il n'y a eu, au cours de l'année, aucune controverse significative pouvant causer un désinvestissement sur le portefeuille.



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Les indicateurs PAI sont intégrés dans le cadre d'analyse de la durabilité et les résultats font partie du test DNSH. Comme décrit ci-dessus, le résultat du test DNSH est une opinion contraignante identifiant quelles entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou plusieurs des ODD de l'ONU et qui sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, indépendamment de leur contribution positive par ailleurs. Les indicateurs PAI sont donc continuellement pris en compte par ces produits financiers.



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2023-29/12/2023

## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
HERMES INTERNATIONAL FP EUR	Habillement et accessoires	4.33	France
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT B	Services d'investissement	4.12	France
NOVO NORDISK A/S B DC DKK	Produits pharmaceutiques	3.96	Danemark
CAPGEMINI SE FP EUR	Services informatiques	3.40	France
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN FP EUR	Matériaux de construction : autres	3.26	France
L'OREAL FP EUR	Produits de beauté	3.21	France
ASML HOLDING NV NA EUR	Technologie et équipement de production	3.01	Pays-Bas
AXA SA FP EUR	Assurance services complets	2.93	France
SOPRA STERIA GROUP FP EUR	Services informatiques	2.90	France
STMICROELECTRONICS NV FP EUR	Semi-conducteurs	2.86	Pays-Bas
ACCENTURE PLC-CL A UN USD	Services d'appui professionnels	2.77	Etats-Unis

EURAZEO SE FP EUR	Gestionnaires d'actifs et services de garde	2.65	France
FORVIA FP EUR	Pièces détachées d'automobiles	2.62	France
OSTRUM SRI MONEY.I-C EUR	Services de conseil et de gestion en investissement	2.40	France
CGI INC CT CAD	Services informatiques	2.40	Canada

Les pourcentages sont calculés sur la base de la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque, à savoir le pays où le titre est domicilié.

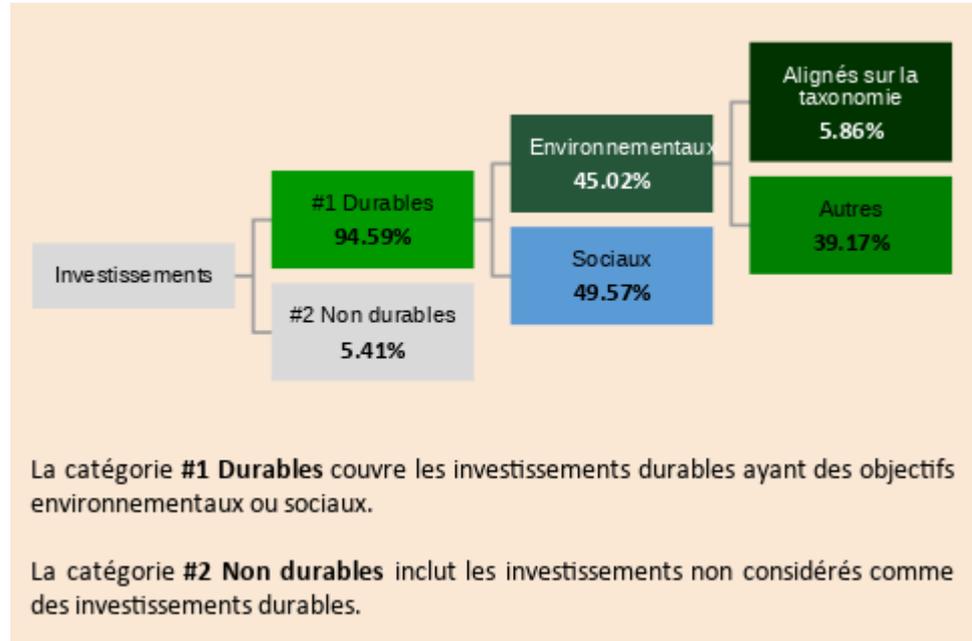


### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du SFDR, 94.59% des actifs nets du Fonds en moyenne au cours de la période de référence ont été alignés sur les objectifs d'investissement durable. Le Fonds peut utiliser des produits dérivés à des fins de couverture.

**L'allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

RÉPARTITION SECTORIELLE (%)	Fonds
Industrie	20,7
Technologie	20,1
Consommation Discrétionnaire	17,4
Santé	8,7
Matières premières	8,2
Finance	7,1
Services aux collectivités	4,5
Immobilier	0,7
Energie	0,2
Titres solidaires	7,7
OPC	2,5
Trésorerie	2,2

Nomenclature ICB

**Précision** : données au 29/12/2023

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Du fait de son objectif durable, ce Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxonomie ») :

- (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique,
- (b) l'utilisation durable et la protection de l'eau et des ressources marines,
- (c) la transition vers une économie circulaire,
- (d) la prévention et le contrôle de la pollution,
- (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus est identifié et mesuré dans la mesure où les données sont à la disposition du Délégué de la gestion financière et d'une qualité adéquate. Elles peuvent aussi résulter d'estimations dans les cas où certaines informations seraient manquantes, dans les conditions définies par les régulateurs et notamment dans le respect du principe de prudence. 5.86% des actifs nets du fonds en moyenne au cours de la période de référence ont été alignés sur la taxonomie de l'UE.

**Précision** : les résultats présentés ci-dessous peuvent différer du résultat agrégé présenté dans la représentation graphique décrivant l'Allocation d'Actifs.

Cet écart s'explique par une différence de source : les chiffres détaillés ci-dessous se basent sur des estimations d'ISS ESG (ou donnée reportée par l'émetteur et collectée par les fournisseurs de données), tandis que le résultat agrégé présenté dans la représentation graphique décrivant l'Allocation d'Actifs peut se baser (pour certains émetteurs) sur les données d'ISS ESG, Fitch ou sur une estimation réalisée par la société de gestion financière.

Il est à noter que toute donnée estimée provient soit des fournisseurs de données, soit de la société de gestion financière (uniquement pour la donnée agrégée dans la représentation graphique décrivant l'Allocation d'Actifs).

L'alignement taxonomie du fonds est notamment issu de l'exposition à des entreprises comme ENTECH SACA, HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES SAS ou EDP RENOVAVEIS SA. Ces entreprises sont alignées à près de 100% à la taxonomie européenne.

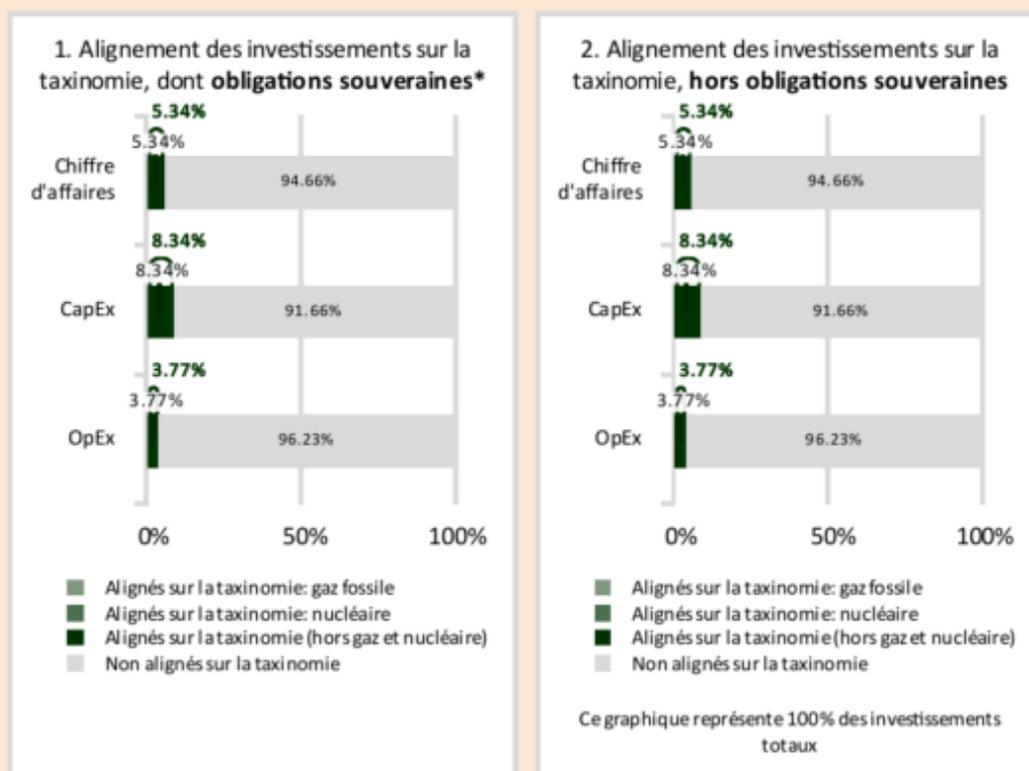
● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE <sup>1</sup>

Oui

Dans le gaz  Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes était de 2.05%

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE pour cette nouvelle période de référence ne peut se comparer à celui de la période de référence précédente en raison de changements méthodologiques : calcul sur base de la dernière valeur de la période versus moyenne des trimestres de la nouvelle période de référence, calcul basé précédemment uniquement sur des données estimées versus calcul combinant à la fois des estimations et des données directement déclarées.

Ce pourcentage a évolué, non pas du fait de choix de gestion, mais du fait de l'évolution des cours de bourse des entreprises ayant des activités alignées sur la taxonomie de l'UE. En effet, du fait de l'inflation ainsi que de la hausse des taux d'intérêts, les valeurs liées aux énergies renouvelables ont été davantage impactées négativement que le reste du marché actions. Pour autant, des investissements supplémentaires ont été réalisés dans ces entreprises afin de conserver une exposition importante dans ces secteurs, tout en gardant la plus grande diversification sectorielle possible.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds a investi 45.02% dans des investissements durables avec un objectif environnemental, dont, 39.17% d'investissements durables qui ne sont pas alignés avec la taxinomie de l'UE. En effet, dans le cadre de l'évaluation de l'impact positif, le Délégué de la gestion financière peut identifier certaines activités qui ne sont pas actuellement couvertes par la taxinomie de l'UE ou considérées comme n'apportant pas une contribution substantielle aux objectifs de taxinomie environnementale. Le Délégué de la gestion financière réalise une évaluation globale des impacts positifs de chaque société éligible qui comprend une analyse des impacts positifs sur trois thèmes environnementaux : la stabilité climatique, la biodiversité et l'économie circulaire. Ces thèmes visent à identifier les entreprises qui, à travers leur produits, services et/ou pratiques, contribuent à :

- aider à développer une énergie à faible émission de carbone, une éco-efficacité, un transport propre, un bâtiment écologique ou s'aligner sur une stratégie de décarbonation avancée ; ou
- soutenir l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou s'aligner sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favoriser une gestion durable des déchets ou un modèle économique circulaire.

Le fonds a notamment investi en 2023 dans des entreprises de semi-conducteurs. Ces entreprises sont considérées par Mirova comme ayant un rôle-clé pur maintenir la consommation énergétique du secteur du numérique. En effet, elles permettent l'utilisation de puces électroniques plus petites et efficaces. Cependant, étant très en amont de la chaîne de valeur, elles ont encore du mal à fléchir leur marchés finaux, les rendant d'office non alignées à la Taxinomie. Le fonds a ainsi investi en 2023 dans l'entreprise de semi-conducteur Soitec. L'entreprise est considérée par Mirova comme ayant un rôle-clé très en amont de la chaîne de valeur des semi-conducteurs pour permettre le développement de technologies bas-carbone, notamment la mobilité électrique.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds a investi 49.57% dans des investissements sociaux durables. Le Délégué de la gestion financière réalise une évaluation globale des impacts positifs de chaque société éligible, qui comprend une analyse des impacts positifs sur trois thèmes sociaux : le développement socio-économique, la santé et le bien-être et l'inclusion dans la

diversité. Ces thèmes visent à identifier les entreprises qui, à travers leur produits, services et/ou pratiques, contribuent à :

- favoriser l'accès aux services de base et durables, à l'impact local ou à promouvoir des conditions de travail avancées ;
- soutenir le développement des soins de santé, de la nutrition saine, de l'éducation ou de la sécurité ; promouvoir la diversité et l'inclusion grâce à des produits et services dédiés ou à des pratiques avancées ciblant la main-d'œuvre.

Le fonds investit 5 à 10 % de son actif dans des titres non cotés d'entreprises solidaires, dont au moins 5% de son actif dans des titres non cotés d'entreprises solidaires agréées ESUS en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail. Il s'agit pour l'essentiel :

- d'entreprises qui favorisent la création ou la consolidation de postes de travail pour des personnes en difficulté ;
- d'associations ou entreprises d'utilité sociale qui ont une activité économique et créent des emplois ;
- d'organismes d'investissement assimilés solidaires.

La poche actions ISR du fonds Insertion Emploi Dynamique (jusqu'à 90%) investit dans des sociétés cotées capables de créer de la valeur à long terme et des emplois sur un cycle de 3 ans.

La poche solidaire (de 5 à 10%) investit dans des structures non cotées grâce à son partenariat avec France Active. Ces financements participent à la création/ consolidation d'emplois, notamment pour les personnes en difficulté d'insertion.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Le Fonds vise à investir uniquement dans des titres qualifiés d'investissement durable. A des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou des équivalents de trésorerie et des dérivés à des fins de couverture du risque de change jusqu'à 10% de son actif net. En raison de leur nature technique et neutre, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements durables et, par conséquent, aucune garantie minimale n'a été mise en place.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova. La stratégie d'engagement de Mirova vise à surveiller et à prospérer pour améliorer les produits et les pratiques des entreprises d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur le développement durable est l'engagement, à la fois au niveau individuel et collaboratif :

- Engagement individuel : dans lequel les analystes ESG de Mirova interagissent en tête-à-tête avec les entreprises pour surveiller les performances et les progrès sur les sujets ESG, et pour encourager l'amélioration de leurs pratiques de durabilité. L'objectif de l'engagement individuel n'est pas seulement d'assurer des pratiques responsables conformément à nos normes, mais également de promouvoir de meilleures pratiques ESG et d'encourager le développement de solutions pour les principaux défis environnementaux et sociaux associés à chaque secteur.
  - Le fonds Insertion Emplois Dynamique repose sur une conviction initiale : la création de valeur sociale est positivement corrélée avec la valeur financière, et la valeur financière créée se doit d'être partagée équitablement entre les parties prenantes de l'entreprise. Ce positionnement propre fait l'objet de nombreux engagements avec les entreprises en portefeuille au cours de l'année. En effet, inciter les entreprises à opérer un partage de la valeur plus juste et clarifier nos attentes justifie de nombreux échanges avec les entreprises investies. Tous les ans, nous dialoguons donc avec les entreprises pour insister sur les points suivants, et ce dans le cadre d'échanges directs et de votes en Assemblées Générales : 1 Insister sur la transparence des données sociales ; 2 Insister sur la création de valeur sociale intégrant à la fois la notion de création d'emplois, mais également sur les aspects qualitatifs liés à la formation et la promotion des employés, la santé et la sécurité, et ce tout au long de la chaîne de valeur ; 3 Promouvoir une répartition et un partage juste de la valeur. Les engagements du fonds sont disponibles dans le rapport d'impact du fonds, disponible sur le site internet de Mirova.
- Engagement collaboratif : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, si nécessaire, que les entreprises changent leurs pratiques. En outre, Mirova tire parti de ses droits de vote pour pousser davantage les entreprises vers le développement de portefeuilles plus durables et l'adoption de meilleures pratiques, en exerçant systématiquement leurs droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance durable au cœur des parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour transmettre des messages pendant le dialogue avant/après vote et par opposition aux éléments ad hoc. Dans la mesure du possible, Mirova peut co-signer ou diriger le dépôt des éléments des actionnaires.

Mirova s'engage également avec les régulateurs pour partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans le secteur financier et de favoriser l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les labels, et les

pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme. Des informations supplémentaires concernant les priorités et la politique d'engagement mises en œuvre par Mirova sont disponibles sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement>.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non Applicable

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non Applicable

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non Applicable

# Loi Energie Climat

## INSERTION EMPLOI DYNAMIQUE

Décembre 2023

Insertion Emplois Dynamique est un Fonds Commun de Placement (FCP, FIA) de droit français agréé par l'Autorité des Marchés Financiers ("l'AMF"). Natixis Investment Managers International est la société de gestion et Mirova est le gestionnaire financier par délégation.



## **Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 de la Loi Energie Climat**

### Sommaire

1. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris
2. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
3. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques
4. Améliorations et mesures collectives

**Pour plus d'informations sur Mirova et les stratégies d'investissement de Mirova, veuillez vous référer au document relatif à l'entité, accessible sur notre site Internet : [Agir en investisseur Responsable](#).<sup>1</sup>**

**Dans le cadre de la politique ESG, nous vous invitons, pour plus de détails sur nos actions en faveur du climat et de la biodiversité, à vous référer à nos feuilles de route dédiées : [Feuille de route Net Zéro](#) et [Mirova for Nature](#).**

**Vous pouvez également vous référer à la politique d'exclusion de Mirova, accessible sur notre site Internet : [Standards minimum et exclusions](#).**

<sup>1</sup> **Investissements ESG – Risque et Limites méthodologiques** - En utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif du Fonds concerné est en particulier de mieux gérer le risque de durabilité et de générer des rendements durables et à long terme. Les critères ESG peuvent être générés à l'aide des modèles propriétaires, des modèles et des données de tiers ou d'une combinaison des deux. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur ou de l'industrie dans lequel l'émetteur concerné opère. L'application de critères ESG au processus d'investissement peut conduire Mirova à investir ou à exclure des titres pour des raisons non financières, quelles que soient les opportunités de marché disponibles. Les données ESG reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. En conséquence, il existe un risque que Mirova évalue incorrectement un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte incorrecte d'un titre dans le portefeuille d'un Fonds.



# 1. Informations sur la stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme de limitation du réchauffement climatique prévus par l’Accord de Paris

## Nos objectifs quantitatifs à horizon 2030

Le fonds **Insertion Emplois Dynamique** poursuit un objectif d’investissement durable en cherchant à allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales en investissant dans des sociétés qui offrent des solutions principalement contre des problèmes environnementaux.

Le fonds **Insertion Emplois Dynamique** est classifié Article 9 dans le cadre de la réglementation européenne SFDR<sup>2</sup>.

Compte tenu de la nécessité de maintenir un climat stable et de soutenir la croissance des services écosystémiques, Mirova vise à constituer un portefeuille qui :

- i) représente une économie dans laquelle le réchauffement climatique mondial devrait se limiter à 2 degrés Celsius, comme le prévoit l’Accord de Paris de 2015 et
- ii) qui contribue à préserver la diversité biologique et à utiliser durablement ses composantes.

Le fonds **Insertion Emplois Dynamique** n’a donc pas d’objectif quantitatif sur les émissions directes et indirectes à horizon 2030.

Néanmoins, les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte dans le cadre des impacts environnementaux, et plus spécifiquement ceux liés à l’empreinte carbone des sociétés, notamment via l’investissement dans les apporteurs de solutions. Par conséquent, le fonds est aligné avec une trajectoire climatique inférieure à 2°C<sup>3</sup> définie dans les accords de Paris de 2015, et affiche systématiquement l’impact carbone de ses investissements (hors gestions Solidaire, Capital investissement à Impact et Capital naturel), calculé à partir d’une méthodologie propriétaire pouvant comporter des biais.

La Stratégie Nationale Bas-Carbone n’est pas prise en compte directement dans les fonds. Il s’agit de la feuille de route spécifiquement française pour mettre en œuvre dans tous les secteurs pour mettre en œuvre la transition énergétique en ligne avec un objectif de neutralité carbone à 2050.

Nos objectifs climatiques sont cohérents avec cette stratégie mais s’appliquent sur le périmètre de nos fonds avec des entreprises dont les activités sont internationales. Notre analyse climat évalue donc la cohérence des stratégies climatiques des entreprises avec un scénario global de neutralité carbone, c’est-à-dire :

- Pour les entreprises dans les secteurs très émissifs devant effectuer leur transition : leurs trajectoires de décarbonation et les engagements pris sur ces trajectoires au travers d’initiatives comme SBTi

<sup>2</sup> Pour plus d’information concernant SFDR, veuillez vous référer à la fin de la présentation.

<sup>3</sup> Correspond aux plans d’actions mis en place pour respecter l’Accord de Paris, c’est-à-dire la hausse qu’il ne faudrait pas dépasser pour la température moyenne de la planète entre 1850 et 2100. Limites internes non contraignantes, Mirova peut changer ces limites à tout moment sans préavis. L’impact carbone des investissements (hors gestions Solidaire, Capital investissement à Impact, et Capital naturel) est calculé à partir d’une méthodologie propriétaire pouvant comporter des biais.



- Pour les apporteurs de solutions et les acteurs des chaînes de valeurs de ces solutions : leur contribution à la décarbonation globale de l'économie, quantifiée notamment via une mesure des émissions qu'elles génèrent.
- Pour les entreprises des secteurs moins exposés aux enjeux de la transition sur l'aspect climatique : la prise en compte de ces enjeux dans leur process et la transparence de leur communication.

## Notre méthodologie

Mirova met en œuvre une méthodologie de recherche développée en interne qui aboutit à la notation de chaque investissement sur une échelle propre à Mirova permettant d'identifier les investissements éligibles dans les stratégies gérées par Mirova et ses affiliés.

Mirova a choisi de s'appuyer sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) à la fois pour évaluer les contributions des émetteurs à la transition vers une économie plus durable et pour évaluer les implications financières de ces nouveaux défis.

Chez Mirova, l'analyse d'un actif, quel qu'il soit et quelle que soit la classe d'actifs, permet d'établir une opinion qualitative globale, décrite à l'aide d'une échelle de cinq points, et permet de déterminer si la valeur de l'actif est conforme avec la réalisation des ODD. Cette évaluation est réalisée conformément à nos trois grands principes et inclut l'approche impact positif/risque résiduel, en prenant en compte la qualité des produits et services ainsi que la manière dont les opérations sont menées, l'approche globale de l'ensemble du cycle de vie de l'entreprise, et l'approche de la différenciation, qui adapte la sélection des questions de durabilité aux spécificités de chaque actif.

### Impact positif et risque résiduel

Les contributions aux ODD peuvent être regroupées en deux catégories principales, qui sont souvent complémentaires.

- Les "activités" des entités (c'est-à-dire les produits et services qu'elles proposent) peuvent apporter différentes contributions positives à la réalisation des ODD.
- Dans le cadre de leur fonctionnement, les entités peuvent également contribuer par leurs pratiques à la réalisation des ODD, par exemple en contribuant à la création d'emplois durables et inclusifs, ou en s'engageant fermement en faveur d'objectifs nets zéro au-delà de leur offre de produits verts, etc.

Contribuer à certains ODD ne peut se faire au détriment d'autres questions environnementales et sociales. Par conséquent, identifier et minimiser les risques ESG liés à nos investissements est tout aussi important dans nos évaluations.

### Une vision en cycle de vie

Pour évaluer un actif, l'analyse des questions environnementales et sociales doit prendre en compte l'ensemble de son cycle de vie, de l'extraction des matières premières à la fin de vie des produits.

### Enjeux différenciés

Les acteurs sont confrontés à des défis très différents d'un secteur à l'autre et les enjeux peuvent même varier de manière significative au sein d'un même secteur. Les critères d'analyse doivent être adaptés aux spécificités de chaque actif étudié.

Les bases méthodologiques de notre évaluation d'impact sont décrites et détaillées dans un rapport public (en anglais uniquement) : [www.mirova.com/sites/default/files/2023-01/our-approach-to-esg-assessment\\_2023.pdf](http://www.mirova.com/sites/default/files/2023-01/our-approach-to-esg-assessment_2023.pdf)

**En janvier 2023, Mirova a renforcé sa méthodologie d'analyse ESG avec 3 objectifs principaux** : affiner le suivi et la mesure de l'impact de nos investissements, renforcer la gestion des risques de controverse, s'assurer que nos investissements sont conformes à notre définition de l'investissement durable ainsi que des pratiques communes de marché.

L'échelle d'évaluation d'impact durable a ainsi été adaptée pour refléter la nature et l'ampleur de l'impact durable de chaque titre : les investissements sont désormais évalués sur une échelle de notation allant de « Impact négatif » à « Impact positif fort ».

- Si un préjudice important est avéré ou probable : les entreprises sont notées "Impact négatif", quels que soient les impacts positifs qui peuvent être générés, et ne sont pas éligibles à l'investissement (cela ne change pas) ;
- Les entreprises générant des impacts positifs et négatifs non significatifs sont considérées comme ayant un "impact négligeable" et ne sont pas éligibles à l'investissement, car notre objectif est d'investir uniquement dans des entreprises qui contribuent significativement à un ou plusieurs ODD.

Par conséquent, le concept d'entreprises "neutres" ne fait plus partie de notre approche ;

- Les entreprises qui ne causent pas de préjudices importants et qui contribuent positivement et de manière significative à un ou plusieurs ODD sont évaluées comme ayant un impact positif faible, modéré ou fort en fonction de l'ampleur de leur contribution. Ce sont les seules entreprises éligibles à l'investissement.

Ce renforcement de notre méthodologie a fait évoluer notre manière de reporter sur les entreprises.

Plus d'informations sont disponibles via [la note explicative sur le renforcement de notre méthodologie ESG](#) (mai 2023).

### Méthodologie carbone

En 2015, Mirova et Carbone 4 ont co-développé une méthode qui permet d'évaluer les données sur le carbone au vu des défis particuliers auxquels est confrontée une économie bas carbone : Carbon Impact Analytics (CIA). Les bases de données et les modèles utilisés au sein de ce partenariat constituent les principales solutions utilisées pour l'intégration climat au sein des portefeuilles. En dehors des outils Carbon 4 Finance, une autre solution est Moody's (anciennement 427) pour les risques climatiques physiques, est utilisé actuellement uniquement à titre informatif pour alimenter l'analyse qualitative.

Dans un premier temps, les entreprises sont évaluées individuellement en fonction d'un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- Émissions « induites » résultant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, en tenant compte à la fois des émissions directes et de celles des fournisseurs et des produits
- Émissions « évitées » grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique ou des solutions « vertes ». Ces indicateurs sont améliorés à l'aide d'une évaluation des politiques d'entreprise et des objectifs de décarbonation. Les évaluations d'entreprises individuelles sont ensuite utilisées pour calculer l'alignement du fonds avec une trajectoire de réchauffement climatique de 1,5 °C à 5 °C d'ici 2100.

En ce qui concerne les risques de double comptage spécifiquement liés aux émissions de GES induites et évitées, la méthodologie CIA de C4F que nous utilisons intègre un traitement des comptages multiples.

Pour plus d'information sur nos méthodologies, prière de vous référer à notre site internet : [www.mirova.com/fr/recherche](http://www.mirova.com/fr/recherche).

Mirova s'appuie également sur différentes sources d'information (agences de notation ESG, proxy voting, analystes financiers « sell-side », bases de données d'actualités, etc.). L'analyse (principalement qualitative) interne est faite par les membres de l'équipe de Recherche en Développement Durable, qui se servent de sources externes et notamment des données ISS.

### Biodiversité

Mirova est associée depuis 2020 à Iceberg Data Lab pour développer des méthodologies capables de fournir des mesures biodiversité en ligne avec les enjeux de la réduction d'impact des entreprises. Les bases de données et les modèles utilisées au sein de ce partenariat constituent les principales solutions utilisées pour l'intégration biodiversité au sein des portefeuilles. Les bases méthodologies du partenariat sont décrites et détaillées dans un rapport public.

## Quantification des résultats à l'aide d'indicateurs

Pour l'ensemble de ses investissements, Mirova entend proposer des portefeuilles cohérents avec une trajectoire climatique inférieure à 2°C, telle que définie dans les accords de Paris de 2015. Nous affichons systématiquement l'impact carbone de nos investissements (hors gestions Solidaire, Capital investissement à Impact, et Capital naturel). Il est calculé à partir d'une méthodologie propriétaire pouvant comporter des biais.

### Actions

Les stratégies d'investissement sur le marché des Actions s'appuient sur la conviction que les enjeux environnementaux et sociaux affecteront durablement le fonctionnement de nos économies.

Mirova vise, pour l'ensemble de ses investissements, à proposer des portefeuilles cohérents avec une trajectoire climatique inférieure à 2°C définie dans les Accords de Paris de 2015, et affiche systématiquement l'impact carbone de ses investissements (hors gestions Solidaire, Capital investissement à Impact, et Capital naturel), calculée à partir d'une méthodologie propriétaire pouvant comporter des biais.

	Mirova Consolidated Equity portfolios	MSCI Europe	CAC 40	MSCI World
				
	< 2°C	2.5 - 3°C	2 - 2.5°C	3 - 3.5°C
Induced emissions (tCO2/M€)	81	169	186	124
Avoided emissions (tCO2/M€)	-32	-13	-20	-6
Coverage	99%	100%	100%	99%

Source : Mirova, au 29/12/2023

Les données de ce tableau sont issues de notre provider Carbone4Finance.

D'un point de vue carbone, nous estimons qu'à fin décembre 2023, les fonds Actions Mirova sont globalement en ligne avec une hausse des températures de moins de 2°C. Ce profil climat est bien meilleur que les principaux indices de marché, que nous estimons plutôt en ligne avec des scénarios allant de +3.5 à 4.5°C.<sup>4</sup>

En ce qui concerne le fonds **Insertion Emplois Dynamique**, la performance calculée sur l'année 2023 présente un portefeuille en ligne avec l'Accord de Paris (<2°C), et des émissions induites moindres que celles de l'indice de référence, ainsi que des émissions évitées plus importantes que celles de l'indice de référence.

La réalisation de l'objectif d'investissement durable est mesurée par les indicateurs qualitatifs et quantitatifs suivants, sans s'y limiter :

1. le **pourcentage des actifs du Fonds aligné sur les objectifs d'investissement durable**, mesuré selon le cadre d'opinion sur la durabilité développé en interne, démontrant l'incidence positive nette du portefeuille sur la réalisation des ODD ;
2. **Le pourcentage de contribution des actifs du Fonds par ODD et/ou par piliers d'impact environnemental et social** (c'est-à-dire climat, biodiversité, opportunités sociales et capital humain) ;
3. **l'impact estimé du Fonds sur l'augmentation moyenne de la température mondiale**, en tenant compte de l'empreinte carbone de chaque société bénéficiaire des investissements tout au long de son cycle de vie (c'est-à-dire les émissions de scope 1, 2 et 3) et en se concentrant sur deux indicateurs principaux :

<sup>4</sup> L'indicateur de température a pour objectif d'apporter une estimation, par essence approximative, de l'augmentation de la température globale qui serait induite par une généralisation des investissements sur la stratégie observée sur la base d'une méthodologie qui implique de nombreuses hypothèses nécessaires subjectives.

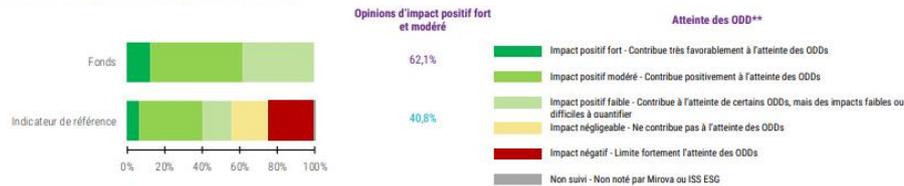
- Les émissions « induites » découlant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, y compris les émissions directes et celles des fournisseurs et des produits.
- Les émissions « évitées » en raison de l'amélioration de l'efficacité énergétique ou de l'adoption de solutions « vertes ».

### Insertion Emplois Dynamique

Analyse du portefeuille au 29/12/2023



#### RÉPARTITION PAR OPINION D'IMPACT DURABLE\*



L'opinion ESG vise à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations Unies et repose sur l'analyse de Mirova et ISS ESG, une tierce partie. L'opinion ne garantit pas un bénéfice ou une protection contre une perte, et n'assure pas la stabilité ou la sécurité de l'ensemble du portefeuille. La méthodologie d'analyse ESG a fait l'objet de renforcements en janvier 2023. Pour plus d'informations sur cette méthodologie, veuillez consulter notre site Web Mirova <https://www.mirova.com/fr/recherche/comprendre>.

#### CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

En % de l'encours avec opinions d'impact positif

Thèmes des ODD		Mesure dans laquelle un actif contribue aux ODD correspondant à chaque pilier		
		Fonds	Indicateur de référence	
Environnement	CLIMAT	67%	41%	
	Limiter les émissions de gaz à effet de serre pour limiter la hausse de la température mondiale en dessous de 2°C			
	BIODIVERSITÉ	44%	30%	
	Maintenir les éco-systèmes terrestres et marins dans les conditions écologiques les plus favorables			
Social	ÉCONOMIE CIRCULAIRE	10%	2%	
	Préserver les ressources naturelles via une utilisation efficace et le recours à l'économie circulaire			
	DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE	44%	25%	
	Soutenir l'accès aux besoins de base, le développement local ou favoriser le développement individuel sur le lieu de travail			
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		25%	18%	
Promouvoir des conditions de vie sûres et saines, soutenir une éducation de qualité				
DIVERSITÉ ET INCLUSION		33%	23%	
Fournir des solutions inclusives ou promouvoir des conditions de travail équitables pour tous				

**17 objectifs de développement durable ont été adoptés par l'ONU en 2015, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030.** Veuillez consulter un aperçu de tous les ODD (1-17) sur le site Web de l'ONU : [www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/](http://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/). Ce graphique montre dans quelle mesure un actif contribue aux objectifs de développement durable des Nations Unies («ODD»). Mirova a signé un accord avec l'Université de Cambridge, sur la base d'un partenariat de recherche axé sur les thèmes du développement durable ainsi que la mise en place en 2013 d'un groupe de travail, le Investors Leaders Group. Pour illustrer les principaux impacts durables de nos investissements, six piliers d'impact ont été développés, trois environnementaux et trois sociaux, pour chaque actif (tel qu'affiché à gauche). Les mêmes actifs peuvent contribuer à plusieurs piliers / ODD.

Les pourcentages indiqués représentent la part de valeurs du portefeuille (en poids) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises dont l'opinion est « Impact positif fort » ou « Impact positif modéré » sur le pilier). Notre mesure de la contribution s'appuie à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services à impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur toute leur chaîne de valeur. \* Pour plus d'information sur nos méthodologies, veuillez-vous référer au site de Mirova : <https://www.mirova.com/fr/recherche>. \*\*En 2015, tous les pays du monde se sont accordés sur 17 objectifs universels de développement durable (ODD) pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et les injustices, faire face au changement climatique d'ici à 2030.

#### ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF MOYEN EN FRANCE SUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES

	Fonds
Taux de couverture	+14%
	100%

Pourcentage de créations d'emplois sur 3 par émetteur x pondération moyenne du portefeuille sur 3 ans par émetteur. Ce calcul est effectué pour le fonds, sur la base du portefeuille d'actions cotées rebasé à 100%. Source : Mirova

#### CONVICTION EMPLOI



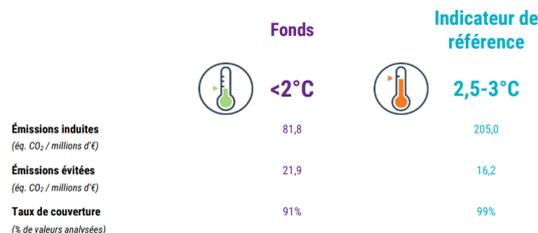
La "conviction emploi" est issue d'une analyse interne combinant les perspectives d'emploi des émetteurs sur le territoire français dans les prochaines années, leur transparence sur les données d'emploi en France, ainsi que les variations passées des effectifs situés en France. Sur la base de cette évaluation, chaque émetteur se voit attribuer une note "conviction emploi" selon une échelle à 4 niveaux : "forte", "significative", "faible" ou "négative".

### Insertion Emplois Dynamique

Analyse du portefeuille au 29/12/2023



#### IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE



En 2015, Mirova et Carbone 4 ont co-développé une méthode\* qui permet d'évaluer les données sur le carbone au vu des défis particuliers auxquels est confrontée une économie bas carbone : Carbon Impact Analytics (CIA). Dans un premier temps, les entreprises sont évaluées individuellement en fonction d'un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux : • Émissions « induites » résultant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, en tenant compte à la fois des émissions directes et de celles des fournisseurs et des produits • Émissions « évitées » grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique ou des solutions « vertes ». Ces indicateurs sont améliorés à l'aide d'une évaluation des politiques d'entreprise et des objectifs de décarbonation. Les évaluations d'entreprises individuelles sont ensuite utilisées pour calculer l'alignement du fonds avec une trajectoire de réchauffement climatique de 1,5 °C à 5 °C d'ici 2100. Pour en savoir plus sur les méthodologies, veuillez consulter le site Internet de Mirova : [www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact](http://www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact). \*À partir du 31/05/2022, cette méthodologie a évolué. La principale évolution de notre méthodologie a lieu dans le calcul de la température (ajout d'une analyse qualitative de la stratégie de l'entreprise en matière de décarbonation) et dans l'affichage de la température (par intervalles plutôt qu'au dixième près).



**Insertion Emplois Dynamique**

Rapport sur la durabilité du fonds au 29/12/2023



Article 9<sup>1</sup>

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES RELATIVES AU FONDS<sup>2</sup>



**NOS ENGAGEMENTS SFDR**

Le Fonds a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du SFDR et présente les caractéristiques suivantes

	Engagement minimum	Résultats actuels
Investissements durables	90,0%	95,1%
Investissements durables avec un objectif environnemental	25,0%	45,0%
Investissements durables avec un objectif social	25,0%	50,1%

Part du total de l'actif net y compris liquidités, créances et dettes (représentant 100 % des investissements du fonds).

Note de définition de l'investissement durable : Entreprises ou activités qui contribuent à la réalisation d'un ou plusieurs ODD par le biais de leurs produits et services et/ou de leurs processus, et qui démontrent une capacité suffisante à atténuer leurs risques environnementaux, sociaux et de gouvernance par le biais de leur stratégie, politiques et pratiques en matière de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), garantissant ainsi la limitation des impacts négatifs sur la réalisation des ODD.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le glossaire.



**ALIGNEMENT SUR LA TAXONOMIE DE L'UNION EUROPÉENNE**

Fonds	Indicateur de référence
0,0% Engagement minimum	Sans objet
5,7% Aligné	3,5% Aligné

Les éléments communiqués reflètent l'opinion de Mirova / la situation à la date du présent document. Source : Mirova au 31/12/2023.

Cette bonne performance s'explique par l'absence d'investissement dans les entreprises très émettrices de gaz à effet de serre mais surtout par des investissements importants dans des sociétés engagées dans l'économie bas carbone.

## Indices de référence

Les fonds Mirova ne sont pas des fonds indiciels. En effet, l'indice auquel les fonds sont comparés le sont à titre indicatif uniquement. L'objectif du fonds **Insertion Emplois Dynamique** n'est pas de répliquer la performance d'un indice.

La méthodologie de Mirova permet d'estimer les méthodes d'alignements à l'Accord de Paris. Elle s'appuie, pour vérifier sa parfaite cohérence, sur des indices tels que le MSCI Paris-Aligned et le EuroNextLowCarbon, pour comparaison uniquement.

## Rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement

### Evaluation des stratégies d'alignement

La stratégie d'investissement de Mirova sur le marché des Actions s'appuie sur la conviction que les enjeux environnementaux et sociaux affecteront durablement le fonctionnement de nos économies. Pour les entreprises, l'enjeu majeur sera de développer de nouveaux modèles de croissance durable, inclusifs et compatibles avec les enjeux de la transition énergétique. L'innovation et l'intégration des enjeux du développement durable au cœur des stratégies seront les principaux facteurs de succès. Pour les investisseurs, l'enjeu majeur sera de réorienter la stratégie d'allocation du capital vers ces entreprises innovantes et soutenables qui façonneront le monde de demain. Ainsi, l'intégration du développement durable au cœur des stratégies devient aussi un enjeu de



compétitivité et de performance soutenable. C'est cette conviction qui constitue le socle de l'approche d'investissement responsable de Mirova sur le fonds **Insertion Emplois Dynamique**. Nous visons à créer de la performance financière à moyen terme tout en contribuant à la préservation du « capital » humain et environnemental, condition nécessaire à la capacité de délivrer des rendements de long terme.

Tous les actifs de Mirova, dont le fonds **Insertion Emplois Dynamique**, sont évalués avec le prisme ESG et alignés avec le développement durable. Chaque actif investi doit avoir un effet investi sur le développement durable, ou au moins un effet non impactant (DNSH). De plus, Mirova polarise son investissement sur le côté climatique avec la méthodologie d'évaluation mise en place avec Carbone4 : l'ensemble des fonds permettent d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, pour limiter l'augmentation de la température mondiale à 2°C.

Chez Mirova, l'analyse d'un actif, quel qu'il soit et quelle que soit la classe d'actifs, permet d'établir une opinion de durabilité qualitative globale, décrite à l'aide d'une échelle de cinq points, et nous permet de déterminer si l'actif est compatible avec la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le fonds **Insertion Emplois Dynamique** n'investit que dans des actifs notés "impact positif" (impact positif faible, positif modéré et positif fort) et n'investit pas dans des actifs ayant un impact "négatif" ou "négligeable". Cette approche est conforme à la définition de "l'investissement durable" selon le règlement européen SFDR, couvrant les trois aspects suivants : contribution positive, DNSH (Do not Significant Harm) et bonne gouvernance. Elle garantit une intégration solide des risques liés au développement durable dans tous les processus d'investissement et limite l'impact négatif potentiel de ces investissements. Elle garantit également que les stratégies de Mirova répondent aux critères d'"engagement significatif" tels que définis dans la recommandation DOC-2020 de l'AMF.

## La stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement Accord de Paris

L'évaluation des stratégies Actions Mirova a été réalisée sur l'ensemble des encours que Mirova gère en actions, soit 29.7 milliards d'euros au 31 décembre 2023.<sup>5</sup> Ces encours sont bien répartis sur l'ensemble des grands secteurs de l'économie. Conformément à leurs processus d'investissement, les fonds Actions Mirova privilégient fortement les entreprises qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable et ne comportent aucun actif évalué en Risque ou en Négatif.

Cette bonne performance traduit l'attention croissante portée année après année sur les émetteurs contribuant positivement à l'atteinte des objectifs de développement durable.

Mirova s'est construit autour de la prise en compte des enjeux environnement dans sa stratégie globale d'investissement.

Sa pratique d'exclusion des combustibles fossiles est décrite dans le document [Standards minimums et Exclusions](#) disponible sur le site internet de Mirova, et est suivie par le fonds **Insertion Emplois Dynamique**.

## Actions de suivi des résultats et des changements intervenus

La gestion des fonds a pour objectif de surperformer les indices de référence des fonds sur la notation ESG globale. Nous nous engageons également pour l'ensemble des fonds bénéficiant du label ISR à surperformer l'indice de référence sur l'indicateur « impact estimé sur l'augmentation moyenne mondiale de la température » ainsi que l'indicateur « pourcentage des émetteurs n'ayant pas respecté un des principes directeurs de l'UNGC / OCDE ». Ces indicateurs sont suivis régulièrement avec un taux de couverture minimal sur le fonds de 90% pour le premier indicateur et de 70% pour le second indicateur.

<sup>5</sup> Source : Mirova, au 31/12/2023

Mirova vise, pour l'ensemble de ses investissements, à proposer des portefeuilles cohérents avec une trajectoire climatique inférieure à 2°C définie dans les accords de Paris de 2015, et affiche systématiquement l'impact carbone de ses investissements (hors gestions Solidaire, Capital investissement à Impact, et Capital naturel) calculée à partir d'une méthodologie propriétaire pouvant comporter des biais.

## Evaluation

Sur le climat, cette mesure d'impact « qualitative » est complétée par des indicateurs quantitatifs des émissions associées à nos actifs (en tonne équivalent CO2). Cette évaluation est réalisée en approche cycle de vie, prenant en compte l'activité directe de l'entreprise mais aussi celle de ses fournisseurs et l'utilisation de ses produits. En ligne avec notre philosophie, elle cherche à évaluer les risques mais également les opportunités associées à la question de la transition énergétique en fournissant, en plus des émissions induites par l'activité de l'entreprise, une mesure des émissions évitées par rapport à un scénario de référence<sup>6</sup>.

Ces mesures quantitatives sont associées à une notation qualitative de la stratégie climatique des entreprises (trajectoire de décarbonation, CAPEX, engagements...) afin d'attribuer une note globale à l'entreprise, traduisant sa capacité à s'inscrire dans un scénario de transition énergétique vers une économie bas-carbone. Cette note, appelée CIA pour Carbon Impact Analytics, est fournie par le cabinet de conseil Carbon4 Finance. A l'échelle du portefeuille, l'agrégation de cette note permet ensuite de donner un niveau d'adéquation avec les scénarios climatiques produits par les institutions internationales comme le GIEC (Groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du climat) ou l'IEA (International Energy Agency).

La mesure d'impact sur le climat, et les indicateurs quantitatifs, sont estimés tous les mois, accessibles dans nos reportings. Dans le cadre de la labélisation de nos fonds, nous communiquons les indicateurs d'impact suivants :

- **Environnement** : impact estimé sur l'augmentation moyenne mondiale de la température (en °C) et mesure de l'impact carbone (émissions induites et évitées en tonnes CO2 / valeur d'entreprise en €)
- **Social** : évolution des effectifs entre 2019 et 2022  
Les données sur le pilier social sont issues des rapports annuels des entreprises à fin 2019 et fin 2022. Le pourcentage de variation est calculé en utilisant les données à fin 2019 comme point de référence.
- **Gouvernance** : % de femmes au sein du comité exécutif  
Les données concernant les comités exécutifs sont issues de ISS-ESG, une agence de notation extra-financière, à la base des rapports annuels des entreprises à fin 2022.
- **Droits de l'homme pour les fonds obligataires** : Pourcentage des émetteurs n'ayant pas respecté un des principes directeurs de l'UNGC / OCDE  
Part des investissements dans des émetteurs ayant été impliqués dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Cet indicateur est également suivi au titre des Principales Incidences Négatives (PAI) décrit dans le cadre de la réglementation SFDR.
- **Droits de l'homme pour les fonds actions** : Note moyenne controversée (NBR)  
Cette note identifie les controverses des entreprises et évalue la manière dont elles les gèrent. Le champ d'application couvre les pratiques controversées qui ont des impacts négatifs sur la société et l'environnement, conformément aux attentes établies en matière de conduite responsable des affaires. Ces notes, transmises par ISS-ESG, sont pondérées au niveau du portefeuille. Plus une note est faible, moins un portefeuille est exposé à des controverses.

L'ensemble des éléments climat sont reportés à fréquence mensuelle et suivis quotidiennement. Les mises à jour seront réalisées en fonction des évolutions réglementaires à venir dans les prochaines années.

<sup>6</sup> Les données carbone sont fournies par notre partenaire, Carbon4Finance, [www.carbone4.com/](http://www.carbone4.com/)



## 2. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

### Respect de la convention sur la biodiversité écologique

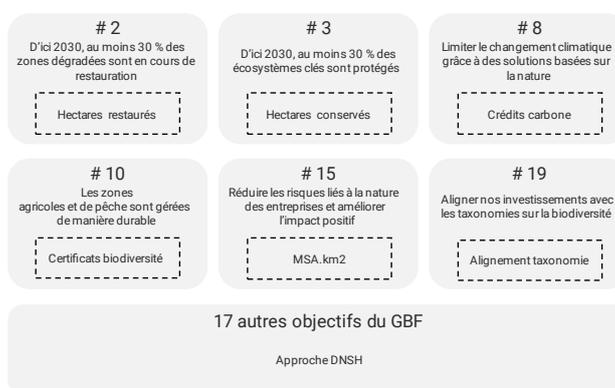
#### Alignement avec les objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB)

En 2020, nous avons publié notre première feuille de route biodiversité. L'année 2023 nous a permis non seulement de la mettre à jour mais aussi de l'aligner avec les objectifs fixés à horizon 2030 par l'Accord de Kunming-Montréal. En tant qu'institution financière, nous sommes particulièrement concernés par la cible n°19, qui ambitionne de mobiliser 200 milliards de dollars par an d'ici 2030. La présente section nous permet de préciser comment Mirova entend contribuer à l'atteinte des cibles de l'Accord de Kunming-Montréal et poursuivre le développement de l'outil Corporate Biodiversity Footprint (CBF). La Convention sur la Diversité Biologique, adoptée en 1992, poursuit plusieurs objectifs : la conservation de la biodiversité, et l'utilisation durable de la biodiversité, l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

L'Accord de Kunming-Montréal, conclu lors de la 15ème Conférence des parties à la CDB au mois de décembre 2022, fixe, en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, **4 objectifs et 23 cibles à horizon 2030 et au-delà**. Mirova s'engage à contribuer significativement à l'atteinte de plusieurs d'entre elles, en utilisant des leviers d'actions, mesurables à l'aide d'indicateurs vérifiables :

#### Investir dans la biodiversité

#### Nos objectifs d'alignement avec la Convention pour la Diversité Biologique



Les informations fournies reflètent l'opinion de Mirova/la situation à la date du présent document et sont susceptibles d'être modifiées.



#### Cible 2 : Restaurer

Veiller à ce que d'ici 2030, au moins 30 % des zones dégradées fassent l'objet d'une restauration efficace.

==> Indicateurs vérifiables utilisés par Mirova : Hectares restaurés

#### Cible 3 : Protéger les espaces terrestres et marins

Protéger d'ici 2030, au moins 30 % des terres et des mers.

--> Indicateurs vérifiables utilisés par Mirova : Hectares conservés

#### Cible 8 : Atténuer les impacts du changement climatique grâce à des solutions basées sur la nature

Minimiser l'impact du changement climatique et de l'acidification des océans sur la biodiversité et augmenter sa résilience par le financement de solutions fondées sur la nature induisant une réduction des émissions de GES du secteur des terres

--> Indicateurs vérifiables utilisés par Mirova : Crédits carbone



Cible 10 : Garantir la gestion durable des zones agricoles et de pêches  
Veiller à ce que les zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières soient gérées de manière durable (intensification durable, agroécologie...).

--> Indicateurs vérifiables utilisés par Mirova : Crédits biodiversité

Cible 15 : Réduire les risques liés à la nature des entreprises et améliorer l'impact positif  
Encourager les entreprises à évaluer et divulguer régulièrement leurs risques, dépendances et impacts sur la biodiversité, tout au long de leurs opérations, chaînes d'approvisionnement et de valeur et portefeuilles ; fournir les informations nécessaires aux consommateurs pour promouvoir des modes de consommation durables.

--> Indicateurs vérifiables utilisés par Mirova : MSA.km<sup>2</sup> / engagement auprès des entreprises investies pour les encourager à adopter le cadre de la TNFD.

Cible 19 : Mobiliser des ressources financières en faveur de la biodiversité  
--> Indicateurs vérifiables utilisés par Mirova : Montant de nos investissements dans la biodiversité sur les actifs cotés et non cotés / Alignement de nos investissements sur les taxonomies relatives à la biodiversité

Par ailleurs, nous continuerons de veiller à ce que rien ne nuise significativement à l'atteinte des autres cibles grâce à des politiques de gestion des risques dédiées. Le fonds **Insertion Emplois Dynamique** suit strictement la feuille de route de Mirova en termes de biodiversité. Bien qu'il ne dispose pas d'un objectif spécifique à la question de la biodiversité, il veille à respecter les axes définis par Mirova pour veiller à la réduction de l'impact sur la biodiversité.

#### Soutien à la recherche et initiatives

Au-delà de ses propres activités, Mirova continuera également de contribuer à la sensibilisation des communautés d'investisseurs et des entreprises du monde entier en :

- Invitant les entreprises à adopter une approche positive pour la nature, via la définition d'objectifs fondés sur la science (grâce au rapport d'orientation du SBTN<sup>7</sup>) ;
- Utilisant des cadres de reporting dédiés comme celui de la TNFD<sup>8</sup> ;
- Améliorant la mesure de l'impact par la mesure de la biodiversité sur le terrain grâce aux certificats de biodiversité, notamment en soutenant les travaux de Verra sur les crédits biodiversité ;
- Recourant à des méthodologies crédibles comme le cadre One Planet for Business & Biodiversity (OP2B) pour l'agriculture régénératrice ;
- Déclinant la hiérarchie de l'atténuation sectoriellement par des cadres de référence comme les piliers de l'économie circulaire, les principes d'utilisation de la biomasse en cascade, la hiérarchie zéro pollution, le cadre « de la source à la mer » pour la prévention des déchets plastiques, la hiérarchie des déchets alimentaires et les cadres circulaires et résilients pour l'eau ;
- Participant à la diffusion des bonnes pratiques auprès des autres investisseurs par la présidence de groupes de travail de la Finance for Biodiversity Foundation sur le sujet de l'impact positif.

Pour mieux comprendre les liens entre les activités que nous soutenons et la biodiversité, Mirova accompagne également des travaux de recherche, afin de faire progresser l'ensemble de l'écosystème. Nous avons par exemple signé en 2022 un partenariat avec la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) visant à renforcer notre savoir et notre compréhension des interactions entre les énergies renouvelables et la biodiversité. Plus de détails sur notre politique biodiversité peuvent être trouvés dans le document [Mirova for Nature 2023](#), publié en avril 2023, qui fait un point d'étape sur l'avancement de nos actions en faveur de la biodiversité.

<sup>7</sup> Science Based Targets Network

<sup>8</sup> Taskforce on Nature-related Financial Disclosures

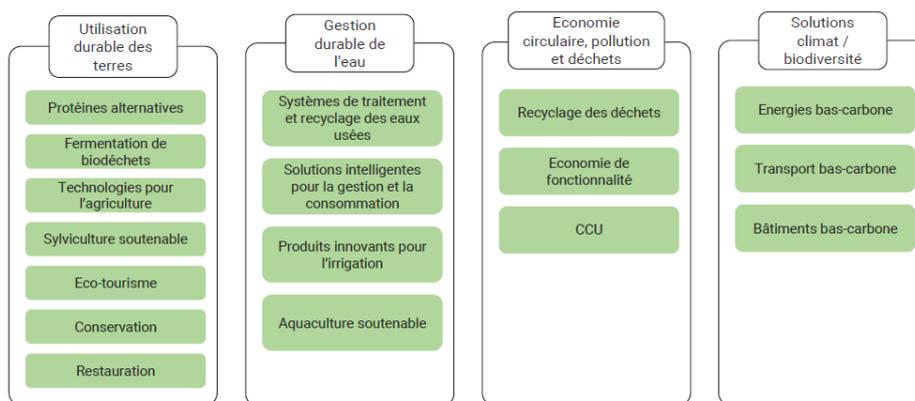


## Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

Depuis 2020 et la première publication de « [Mirova for Nature](#) (2020) », notre feuille de route en matière de biodiversité, nous poursuivons le déploiement de nos actions sur trois axes :

- accélérer nos investissements en faveur de la biodiversité par nos investissements directs dans le Capital Naturel mais également sur l'ensemble de nos classes d'actifs
- développer des indicateurs de mesure dédiés ;
- renforcer nos engagements auprès de nos parties prenantes en contribuant à une dynamique réunissant acteurs publics et privés afin de développer des outils au service de la préservation de la nature par le secteur financier.

Afin d'identifier les actifs pouvant contribuer à la réduction des pressions sur la biodiversité, nous avons développé une taxonomie interne nous permettant de qualifier les solutions et bonnes pratiques relatives aux différentes pressions identifiées par l'IPBES<sup>9</sup>.



Mirova a construit une démarche de sélection des investissements favorables à la biodiversité alignée sur la notion d'impact durable compatible avec l'article 9 de la réglementation SFDR, ainsi que sur les principes de la réglementation taxonomie européenne en comblant ainsi les lacunes en matière de couverture sectorielle et de transition.

Un actif est considéré comme contributeur lorsqu'il remplit l'ensemble des conditions suivantes :

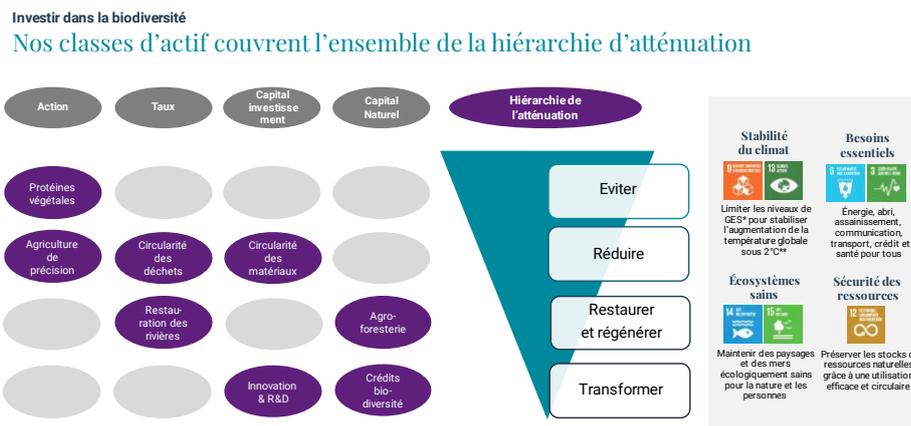
- Contribution à la réduction des pressions.
  - Part de chiffre d'affaires minimale aligné avec les éco-activités de la taxonomie interne de Mirova désignées comme contribuant à la réduction des pressions, à la restauration et à la conservation de la biodiversité
  - Pratiques considérées comme vertueuses car promettant de réduire les pressions sur la biodiversité dans la chaîne de valeur sur la base de cadre crédibles (SBTN<sup>10</sup>, SBTi<sup>11</sup> FLAG<sup>12</sup>, etc.)
- Atténuation des risques environnementaux et sociaux liés à l'activité économique sur la chaîne de valeur et vérification du principe « ne pas nuire »

<sup>9</sup> IPBES : Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (en français : la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services écosystémiques) est un groupe international d'experts sur la biodiversité.

<sup>10</sup> Science-based Targets Network est une coalition à l'initiative de lignes directrices à destination des entreprises afin de réduire leurs impacts sur la perte de biodiversité.

<sup>11</sup> Science Based Targets Initiative, appelé aussi initiative SBT ou SBTi, est un partenariat créé en 2015 dans le contexte de la COP 21, entre le Carbon Disclosure Project, le Pacte mondial des Nations unies, le World Resources Institute et le Fonds mondial pour la nature.

<sup>12</sup> SBTi Forest, Land and Agriculture target setting



Enfin, Mirova a renforcé sa liste **d'activités exclues et ses standards minimaux** afin d'écarter d'emblée de ses univers d'investissements les activités dont l'impact est considéré néfaste sur la biodiversité.

Relativement aux impacts négatifs, Mirova a mis en place une politique de standards minima qui conduit à exclure de nos investissements les actifs déployant des activités identifiées comme nuisibles aux objectifs de préservation de la biodiversité, sans intention de transition identifiée. Ces standards minimaux sont enrichis au fur et à mesure de nos connaissances des risques. Sont ainsi exclus les actifs localisés dans des zones sensibles induisant des impacts négatifs et sans mesures d'atténuation adéquates, ainsi que les activités suivantes :

- Risque de déforestation
- Risque lié à la pollution chimique
- Risque lié à la pollution plastique
- Risque lié aux énergies fossiles

Pour plus d'information, veuillez vous référer à notre document suivant, le second point d'étape sur notre action en faveur de la biodiversité : **[l'investissement à impact à l'œuvre pour contribuer à une économie positive pour la nature \(2023\)](#)**.

## Appui sur un indicateur biodiversité

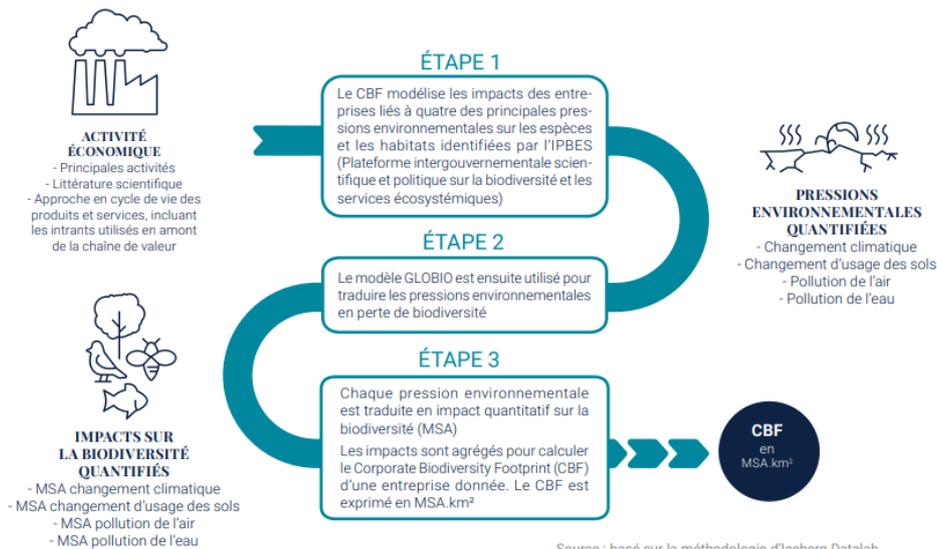
Notre méthode utilise également des indicateurs quantitatifs permettant de mieux apprécier les pressions et impacts exercés sur la biodiversité. L'analyse des actifs cotés prend en compte le **CORPORATE BIODIVERSITY FOOTPRINT (CBF)**, méthodologie co-développée par Mirova sur les pressions exercées par les entreprises sur la biodiversité.

### LE CORPORATE BIODIVERSITY FOOTPRINT

Mirova a contribué au développement, en partenariat avec Iceberg Data Lab et le cabinet de conseil I Care, d'un outil de modélisation de l'impact des entreprises cotées sur la biodiversité : le **Corporate Biodiversity Footprint (CBF)**. Le CBF traduit les données d'activité des entreprises en pressions environnementales (changement d'utilisation des terres, pollution de l'air / de l'eau et émissions de gaz à effet de serre). Ces pressions sont calculées en utilisant une approche de cycle de vie, qui prend en compte l'impact des produits et services des entreprises ainsi que les intrants amont. Chaque pression environnementale produit ensuite un impact quantifié sur la biodiversité. La métrique utilisée pour exprimer l'impact est le **MSA.km2**, ou **Mean Species Abundance** par km2. Le CBF poursuit son développement et doit à terme également couvrir les pressions suivantes : espèces exotiques envahissantes, exploitation des ressources, impact sur les espèces marines et de rivières.



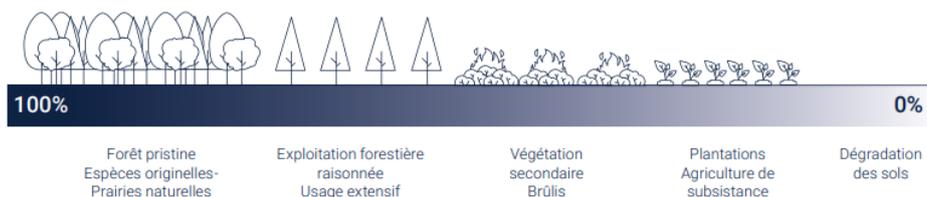
### 3 ETAPES POUR MESURER LE CBF D'UNE ENTREPRISE



### Qu'est-ce que le MSA ?

L'abondance moyenne des espèces (MSA) est un indicateur de biodiversité qui exprime l'abondance moyenne des espèces indigènes dans un écosystème par rapport à leur abondance dans des écosystèmes non perturbés. C'est un indicateur qui mesure l'état de conservation d'un écosystème par rapport à son état d'origine, non perturbé par les activités et les pressions humaines. Par exemple, une zone dont la MSA est de 0% aura complètement perdu sa biodiversité d'origine (ou sera exclusivement colonisée par des espèces envahissantes), tandis qu'une MSA de 100% reflète un niveau de biodiversité égal à celui d'un écosystème original non perturbé. L'abondance moyenne des espèces (MSA) est proposée par de nombreux fournisseurs de données, tels que CDC Biodiversité et Iceberg Data Lab, et est en passe de devenir une norme en Europe et aux États-Unis.

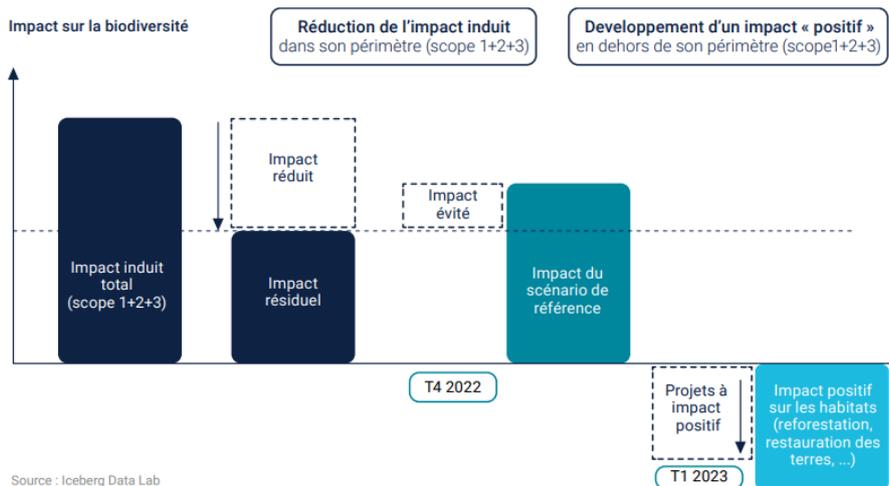
#### Abondance moyenne d'espèces indigènes



Le CBF permet également de mesurer les impacts positifs, selon la méthodologie décrite par la figure ci-dessous :

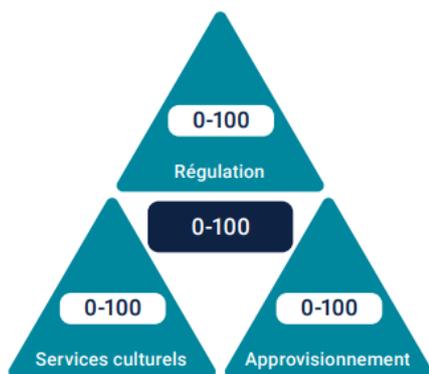


### Indicateurs d'impact positif au sein de la méthodologie CBF



S’agissant des actifs non cotés, nos équipes d’analystes évaluent notamment systématiquement les indicateurs quantitatifs suivants : Hectares sous activités de conservation ou restauration ; Hectares gérés de façon productive et durable, qui sont particulièrement pertinents pour tous les investissements réalisés dans le capital naturel.

### Score de dépendance de la méthodologie CBF



### ICEBERG DATA LAB ET MIROVA DÉVELOPPENT UN OUTIL DE MESURE DES DÉPENDANCES AUX SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Enfin, Mirova travaille avec Iceberg Data Lab au développement d’un score de dépendance. Ce dernier tiendra compte des services de régulation d’approvisionnement et culturels. Il sera fondé sur les expositions sectorielles et géographiques des entreprises. Ainsi, il permettra d’évaluer les risques encourus par les entreprises, de disposer de données comparables et, in fine, de contribuer à la réallocation des capitaux vers des activités favorables à la biodiversité.

Cependant, il est encore trop tôt pour nous pour communiquer précisément sur ces éléments, qui feront l’objet d’une publication ultérieure. Le fonds **Insertion Emplois Dynamique** fera l’objet d’une mesure du MSA/km<sup>2</sup>, prévue dans les deux prochaines années<sup>13</sup>.

<sup>13</sup> Les projections communiquées reflètent l’opinion de Mirova / la situation à ce jour et sont susceptibles d’évoluer sans préavis.



### 3. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

#### Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Les risques de durabilité sont pris en compte à travers [la politique d'exclusion](#) et notre [évaluation d'analyse ESG et de l'impact](#) (en anglais), disponibles sur notre site internet.

##### Risques ESG

En tant que société de gestion dédiée à l'investissement durable, les risques et opportunités ESG sont pris en compte sur l'ensemble de nos investissements.

Notre approche s'appuie sur une méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Elle cherche à évaluer, pour tous nos investissements :

- Dans quelle mesure les produits, services ou projets contribuent à l'atteinte des objectifs de développement durable ;
- La part des risques ESG, au travers d'une étude de la politique de gestion de ces risques par les émetteurs et d'un suivi des potentielles controverses.

Ces éléments sont revus dans l'optique de comprendre leurs impacts sur le périmètre direct de l'entreprise, mais aussi sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Cette dernière peut, par exemple, aller de l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie des produits. Notre lecture de ces enjeux de développement durable est adaptée aux spécificités de chaque actif analysé. Ces analyses nous permettent d'orienter nos investissements vers les thèmes les plus pertinents, avec toujours un même objectif : concilier création de valeur financière et recherche d'impact environnemental et social. Les émetteurs mal évalués sont systématiquement exclus de nos univers d'investissement. Sur toutes nos classes d'actifs, nous nous attachons à orienter, autant que possible, nos choix d'investissement vers les émetteurs les mieux évalués.

##### Priorisation des risques et PAI du fonds Insertion Emplois Dynamique.

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée pour chaque société bénéficiaire des investissements, le fonds **Insertion Emplois Dynamique** évalue et surveille systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence de principales incidences négatives (notamment par la prise en compte des données relatives aux indicateurs obligatoires des PAI visés dans les normes techniques réglementaires consolidées pour l'évaluation des investissements durables conformément à l'article 2 (17) du règlement SFDR). Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs de principales incidences négatives (PAI) ne sont pas disponibles, le gérant peut utiliser des substituts qualitatifs ou quantitatifs qui couvrent des thèmes similaires aux indicateurs de PAI en question.

Les incidences négatives sont classées par ordre de priorité en fonction des spécificités des secteurs et des modèles commerciaux des entreprises dans lesquelles un investissement est envisagé, grâce à une combinaison de critères reposant sur :

- L'analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux selon des données scientifiques provenant d'organisations internationales (par exemple, l'intensité énergétique, les impacts sur la biodiversité, etc.) ;
- L'analyse de l'exposition de l'entreprise à des problèmes liés aux droits des travailleurs et aux employés via ses sites, son modèle commercial et l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par exemple, exposition à des risques en matière de santé et de sécurité, exposition à des pays présentant des risques spécifiques en matière de droits de l'homme, etc.) ;

- L'analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés locales et les consommateurs ;
- L'analyse des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque le Gestionnaire financier estime que les processus et les pratiques de la société en portefeuille sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinents, l'incidence de la société est considérée comme négative, ce qui la rend inéligible à l'investissement.

## Principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte et analysés

Tous les processus d'investissements de Mirova sont basés sur une intégration très forte entre les équipes de gestion et l'équipe de recherche ESG. Les deux équipes sont hiérarchiquement indépendantes, et c'est la Recherche ESG qui détermine l'éligibilité des titres pour l'univers d'investissement de départ dans lequel les gérants sélectionneront les titres à investir.

La prise en compte des risques de durabilité au niveau des émetteurs est synthétisée dans [une note publiée sur le site de Mirova](#).

Tous ces risques sont évalués dans le processus de notation de la Recherche ESG.

Dans le cadre du suivi du risque climatique, Mirova exclut par exemple certains secteurs trop liés aux énergies fossiles et sans trajectoire crédible de sortie. Cette méthodologie n'est pas basée sur des critères économiques ou géographiques. En cas de mise à jour, la méthodologie appliquée sera détaillée dans un document, mais n'est pas applicable pour Mirova à l'heure actuelle.

### Risques liés au climat

Ces analyses intègrent pleinement les risques et opportunités spécifiques liés au **changement climatique**. Ainsi, nous ne sommes pas investis sur les actifs contribuant fortement au changement climatique comme l'extraction de charbon ou de pétrole, ou la production d'électricité à dominante charbon. Sur l'ensemble de nos classes d'actifs, nous cherchons par ailleurs à renforcer nos investissements vers les actifs permettant de favoriser une économie bas carbone, comme les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique.

Au-delà des **risques de transition**, nous cherchons également à évaluer l'impact des changements climatiques en cours sur la pérennité des modèles économiques de nos actifs. Les risques de transition peuvent se considérer dès aujourd'hui puisque l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone à 2050 par exemple implique une transition très rapide des entreprises impliquées dans les secteurs à forts enjeux. Les entreprises qui ne sont pas en mesure d'effectuer cette transition et restent trop dépendantes de l'exploitation des énergies fossiles font face dès aujourd'hui au risque de transition et les risques financiers associés sont donc immédiats. Les **risques physiques** s'évaluent également dès aujourd'hui mais leur réalisation se situe à un horizon de temps plus lointain (>10 ans) en fonction de l'avènement ou non d'un scénario climatique pessimiste où la température moyenne augmenterait de plus de 2°C. Ces éléments d'analyse sur les risques physiques associés au changement climatique sont intégrés aux décisions d'investissement. L'approche retenue consiste en une revue qualitative cherchant à croiser la répartition des sites de production et des chaînes de valeurs des actifs investis avec notre compréhension des zones susceptibles d'être affectées par le changement climatique, avec des phénomènes comme l'augmentation d'événements météorologiques extrêmes, la montée des eaux, l'augmentation des sécheresses ou des risques accrus de période de canicule.

### Risques économiques et géographiques

Notre méthode propriétaire de notation ESG tient compte des **spécificités sectorielles**. Elle s'attache en effet aux risques et opportunités pertinents pour 8 secteurs et 21 sous-secteurs économiques (énergie, mobilité, consommation, etc.).

Notre analyse étant qualitative et spécifique à chaque actif, l'importance des risques est appréciée, au cas par cas, selon les sous-secteurs et les actifs, par l'équipe de Recherche en Développement durable.

C'est au stade de cette notation ESG, mais aussi via l'analyse du risque résiduel, que sont caractérisés et segmentés finement les risques.



Mirova prend en compte les **spécificités géographiques** afin de mettre à jour annuellement son évaluation des obligations souveraines, uniquement si celles-ci sont considérées comme des Green Bonds. Les critères ESG sont identiques pour l'ensemble des pays mais l'analyse est différenciée selon le niveau de revenu. Cette méthode intègre également trois des six indicateurs de gouvernance mondiaux publiés par la Banque mondiale : la qualité de la réglementation, le respect de l'Etat de droit et le contrôle de la corruption.

**L'analyse de la durabilité** vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents provenant des activités et pratiques des entreprises et évalue la qualité des mesures prises par l'entreprise pour atténuer ces risques (le « test DNSH »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société bénéficiaire à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition aux controverses environnementales ou sociales pertinentes.

À la suite de cette analyse qualitative, Mirova émet une opinion contraignante sur la base de laquelle les entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou plusieurs des ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, indépendamment de leur contribution positive par ailleurs.

#### **Impact financier et horizon de temps**

Nous ne quantifions pas ces risques. Dans le cadre de notre processus de gestion, nous faisons l'analyse des secteurs sur les risques cotés comme non-cotés. Si les secteurs nous semblent trop risqués, la Recherche émet un no-go dans le cadre de la décision d'investissement, ce qui empêche les valeurs considérées comme trop risquées d'être investies. Dans le cadre de risques flagués comme importants, la Recherche met en place des méthodes d'engagement au sein des sociétés pour faire réduire ces risques.

Pour autant, sur la partie cotée dans nos modèles d'anticipation de création de valeur, le fait même d'avoir investi sur des acteurs bien positionnés sur les transitions environnementales et sociales pourrait créer de la valeur à moyen et long terme, et donc réduire les risques. Le risque ESG est anticipé dans le taux d'actualisation, sur lequel on tient compte des opportunités et des risques résiduels. En revanche, nous ne calculons pas l'impact financier dans la gestion des risques ESG à date. Dans le cadre spécifique des obligations, nous avons développé un modèle de valorisation, le Greenium, qui permet de suivre la prime green des différents actifs.

## Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Le cadre de gestion des risques n'obéit pas à une fréquence de revue prédéterminée mais suit un processus d'amélioration continue. Mirova cherche en effet constamment à faire progresser ses pratiques internes, à renforcer et formaliser ses processus ou encore à identifier d'éventuels angles morts.

#### **Politique de gestion des risques**

Mirova inclut dans sa politique de gestion des risques le risque de durabilité, et s'est doté :

- D'une procédure du suivi du risque de durabilité
- D'une procédure d'identification et gestion du risque réputationnel et des controverses sévères.

Par conséquent, le **risque de durabilité** est contrôlé à plusieurs niveaux

- Au niveau des contrôles des contraintes d'investissement contractuelles : le département des Risques effectue quotidiennement des contrôles en pré et post trade dans CRD sur le % de « Sustainable Investment » dans le portefeuille, le % de SIE<sup>14</sup>, le % de SIS<sup>15</sup>. Le % d'alignement Taxonomie est à l'heure actuelle suivi quotidiennement en post-trade.
- Au niveau des contrôles des process d'investissement :  
En hebdomadaire, un rapport de risque ESG par stratégie suit plusieurs indicateurs ESG (ventilation des différentes notations, données des labels, etc.).

<sup>14</sup> Sustainable Investment Environmental

<sup>15</sup> Sustainable Investment Social



- Au niveau du suivi permanent des controverses et du risque de réputation : Une surveillance permanente pilotée par le département des risques et impliquant toutes les équipes de Mirova est en place.

Suite à la notation ESG des titres effectuée par l'équipe de recherche, l'équipe des Risques effectue les contrôles mentionnés plus haut (indicateurs ESG, alignement taxonomie, SFDR, controverses). Lorsqu'un dépassement est repéré, une alerte est envoyée directement à la gestion. Un système d'escalade est mis en place vers le RCCI et la direction générale. Pour la gestion des controverses sévères, le système d'escalade varie en fonction de la gravité de l'alerte. En cas d'une classification en « risque élevé », un comité des risques de crise est convoqué.

Les procédures sont revues a minima une fois par an, mais sont mise à jour de façon plus fréquente si nécessaire.

Au total :

- Un suivi quotidien est effectué sur le % de « Sustainable Investment » et sur le % de la Taxonomie
- Un suivi hebdomadaire est effectué sur les différents indicateurs de risque ESG (température, carbone, taxonomie etc)
- Un suivi quotidien des controverses / flux de news est effectué via différents outils (Bloomberg, RepRisk, ISS)

## Plan d'action visant à réduire l'exposition du fonds aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité gouvernementale

Le plan d'action visant à réduire l'exposition du fonds aux principaux risques ESG et l'intégration de la dimension ESG dans nos processus d'investissement sont intégré au processus d'investissement durable mentionnés ci-dessus. Les principaux leviers d'action sont les suivants :

- Analyse d'impact et de durabilité réalisée par l'équipe de Recherche en Développement Durable,
- La gestion de nos stratégies limite les investissements liés aux énergies fossiles et favorise les acteurs apportant des solutions pour réduire les émissions.
- Un portefeuille en ligne avec l'Accord de Paris

Plusieurs actions peuvent être citées :

- Revue et suivi des notations, attention particulière portée sur la gouvernance (mise en place de flags sur certains indicateurs via Bloomberg).
- Surveillance des controverses (outil Reprisk notamment)
- Dispositif interne dans l'équipe : recherche sur la surveillance des risques résiduels et du DNSH

## Impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance

Mirova prend en compte l'ensemble des risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance dans sa gestion financière. Les risques extra-financiers analysés peuvent avoir un impact financier sur les entreprises si ces risques se matérialisent. Cependant, ce risque n'est pas traduit sous forme d'impact chiffré sur l'entreprise.

Notre exposition aux risques ESG, du point de vue financier comme de la proportion des actifs, est minimale grâce à notre processus exigeant de sélection des actifs et de gestion des risques. En effet, nous réalisons une analyse de risque sectorielle et spécifique à chaque actif, coté comme non coté. Si les actifs nous semblent trop risqués, la Recherche émet un no-go dans le cadre de la décision d'investissement, ce qui empêche les valeurs considérées comme trop risquées d'être investies. Dans le cas de risques résiduels

identifiés comme importants, la Recherche met en place des méthodes d'engagement au sein des sociétés pour réduire ces risques. Par ailleurs, sur la partie cotée, dans nos modèles d'anticipation de création de valeur, le fait même d'avoir investi sur des acteurs bien positionnés sur le sujet de la transition environnementale et sociale pourrait réduire les risques, et donc créer de la valeur à moyen et long terme. Enfin, le risque ESG est intégré dans le taux d'actualisation, qui permet également de tenir compte des opportunités et des risques résiduels. En revanche, nous ne calculons pas l'impact financier dans la gestion des risques ESG à date. Dans le cadre spécifique des obligations, nous avons développé un modèle de valorisation, le Greenium, qui permet de suivre la prime green des différents actifs. S'agissant des actifs non-cotés, nous suivons un processus spécifique aux actifs réels (des risques idiosyncratiques peuvent conduire à augmenter le taux d'actualisation).

Le département des risques maintient un « Risk Mapping » qui tient lieu de cartographie des risques financiers et ESG. Ce Risk Mapping est rafraîchi mensuellement, et contient l'ensemble des portefeuilles gérés par Mirova et affiliés. Pour chaque portefeuille, les indicateurs de risques et les éventuelles limites des processus d'investissement sont précisées. Les risques liés au climat sont répartis en plusieurs catégories :

### Le suivi des risques ESG

Afin de s'assurer du respect par Mirova des engagements ESG, des réglementations SFDR, taxonomie et de la Position AMF 2020-03, le Département des risques effectue plusieurs types de contrôles.

#### a) Vérification du respect de la notation ESG

En plus de la vérification des notes ESG effectuées dans le cadre des contraintes d'investissement, des vérifications complémentaires sont effectuées dans le cadre de certains processus d'investissement, et de façon générale sur tous les portefeuilles de Mirova. La proportion d'émetteurs notés « low positive impact » dans les portefeuilles est suivie, la forte proportion d'émetteurs notés « high positive » ou « moderate positive » étant alignée avec une classification en Article 9.

#### b) Vérification des données « Carbone » et de la température

La vérification des données carbone des portefeuilles (Scope 1, Scope 2, Scope 3 et émissions évitées (avoided)) est effectuée afin de s'assurer du respect de la trajectoire 1.5/2°C mise en avant dans tous les portefeuilles de Mirova.

Le Département des risques effectue un contrôle de deuxième niveau, portant sur les risques financiers et ESG avec des données venant de prestataires externes ainsi qu'une revue effectuée par les équipes de recherche Mirova. Des limites internes spécifiques aux facteurs ESG, outre les indicateurs traditionnels (Value-at-Risk, Tracking Error, etc.), sont monitorées et le dépassement de ces seuils ESG déclenche une alerte et entraîne une escalade similaire à un dépassement financier. En parallèle, lorsqu'une note est trop dégradée, la sortie du titre est effectuée.

Les risques sont communiqués aux instances compétentes selon le rythme suivant :

- Les rapports de suivi des risques sont envoyés à la gestion de Mirova sur une base hebdomadaire ;
- L'ensemble des mesures et des reportings collectés sur la période auprès des autres services du Département Risques sont synthétisés dans un rapport mensuel envoyé aux équipes de gestion ;
- Un comité des risques trimestriel permet de passer en revue l'ensemble des sujets de risque ESG et réputation de la période écoulée. Enfin, notre politique d'engagement constitue un levier de réduction de notre exposition aux principaux risques ESG.

### Gouvernance en cas de dégradation d'une valeur

En cas de dégradation brutale de la note ESG d'une valeur, le Département des risques est le garant de l'indépendance des décisions de la recherche et est associé aux décisions entraînant la sortie des portefeuilles de l'émetteur dégradé. Un maintien dérogatoire peut être accordé, si l'intérêt des porteurs le justifie, en lien avec les délais prévus dans les processus existants.

La dégradation d'une valeur rendant celle-ci non éligible alors qu'elle se trouve encore en portefeuille entraîne aussitôt son inscription dans la watchlist (liste de surveillance) du risque ESG du Département des risques.

### Suivi des controverses et risque de réputation

A l'aide d'outils spécifiques, le Département des risques assure un suivi des principales controverses ESG, indépendamment des équipes de gestion et de la recherche ESG. Au-delà d'alertes sur des émetteurs, les partenaires/co-investisseurs/clients sont également systématiquement analysés avant investissements (sur les gestions non-cotées).

Le Département des risques est en pointe sur les sujets de risque de réputation avant la conclusion des transactions et contribue à lever des alertes sur la globalité d'une transaction.

Pour plus de précisions, nous vous invitons à prendre connaissance de la politique des risques de Mirova.

## Evolution des choix méthodologiques et des résultats

Depuis la création de Mirova en 2012, nous nous sommes fixé comme objectif central de concilier performance financière et contribution à l'émergence d'une économie plus durable. Au cours des dernières années, le marché de l'investissement durable a évolué en termes de croissance de la demande et de la part de marché, d'attention accrue de la part des régulateurs au niveau mondial, et de quantité et de qualité de l'information disponible pour les investisseurs.

Grâce à notre culture de l'innovation, nous nous mettons continuellement au défi d'apporter au marché des solutions réfléchies et pertinentes, étayées par une recherche solide et complète fondée sur nos convictions ainsi que sur les développements dans ce domaine. Dans cette optique, nous avons élargi notre équipe de recherche sur le développement durable à plus de 20 analystes et affiné notre politique d'investissement responsable et notre approche de la recherche sur le développement durable au fil du temps, en tenant compte des nouvelles informations matérielles et des meilleures pratiques. En 2020, nous avons décidé de renforcer notre engagement en inscrivant dans nos statuts nos objectifs en matière d'investissement environnemental et social. Par conséquent, nous avons conçu un cadre d'évaluation de l'impact et de l'ESG qui ne se contente pas d'évaluer les conséquences financières de l'ESG, mais cherche également à rendre compte de l'impact environnemental et social des actifs dans lesquels nous investissons. Cette approche est cohérente avec le principe de la "double matérialité" préconisé par la Commission européenne et est conforme à la définition de l'"investissement durable" telle que décrite dans l'article 2.17 du règlement européen sur la publication d'informations sur la finance durable (SFDR).

La méthodologie de recherche interne exclusive de Mirova est utilisée pour évaluer les entreprises sur une échelle de durabilité exclusive qui aide à définir les univers d'investissement des stratégies de Mirova. Dans un environnement de plus en plus complexe et exigeant, nous avons récemment amélioré notre méthodologie avec trois objectifs principaux :

- Affiner le suivi et la mesure de l'impact de nos investissements
- Renforcer la gestion des risques de controverse
- S'assurer que nous sommes en ligne avec notre propre définition de l'investissement durable ainsi qu'avec les définitions acceptées au niveau mondial.

L'équipe de Recherche en Développement Durable de Mirova est convaincue que ces améliorations apportent une plus grande transparence à notre approche et nous aident à identifier de nouvelles opportunités pour répondre aux moteurs du marché et atténuer les risques, tout en générant un impact plus important et durable. La philosophie et les principes fondamentaux de notre approche sont et resteront inchangés.

## 4. Améliorations et mesures collectives

Mirova se met continuellement au défi d'apporter au marché des solutions réfléchies et pertinentes, étayées par une recherche solide et complète fondée sur nos convictions ainsi que sur les développements dans ce domaine.

Dans cette optique, nous avons affiné notre politique d'investissement responsable et notre approche de la Recherche sur le développement durable au fil du temps, en tenant compte des nouvelles informations matérielles et des meilleures pratiques. Le renforcement de la méthodologie s'est fait graduellement sur les dernières années, pour entrer en vigueur au premier janvier 2023, afin de mieux refléter la recherche d'impact de Mirova.

Mirova a contribué au développement, en partenariat avec Iceberg Data Lab et le cabinet de conseil I Care, d'un outil de modélisation de l'impact des entreprises cotées sur la biodiversité: le Corporate Biodiversity Footprint (CBF). Le CBF traduit les données d'activité des entreprises en pressions environnementales (changement d'utilisation des terres, pollution de l'air / de l'eau et émissions de gaz à effet de serre). Ces pressions sont calculées en utilisant une approche de cycle de vie, qui prend en compte l'impact des produits et services des entreprises ainsi que les intrants amont. Chaque pression environnementale produit ensuite un impact quantifié sur la biodiversité. La métrique utilisée pour exprimer l'impact est le MSA.km2, ou Mean Species Abundance par km2. Le CBF poursuit son développement et doit à terme également couvrir les pressions suivantes : espèces exotiques envahissantes, exploitation des ressources, impact sur les espèces marines et de rivières.

Depuis quelques années, Mirova travaille, en collaboration avec Robeco, sur la création d'une norme pour une base de données mondiale des facteurs d'évitement des émissions carbone, pour permettre :

- la création d'une base de données commune de facteurs d'évitement accessible dans le monde entier
- L'estimation des émissions évitées par les entreprises sur un large univers d'investissement de sociétés cotées en bourse, résultant de l'application de la base de données des facteurs d'évitement sur les données d'activité des entreprises concernées.

En janvier 2024, Mirova et Robeco ont annoncé avoir sélectionné I Care et Quantis. Les deux structures retenues développeront une base de données mondiale de facteurs d'évitement des émissions de gaz à effet de serre offrant un calcul standardisé et transparent des émissions évitées grâce à une liste fournie de solutions à faible émission de carbone ou de solutions vertes. L'initiative est soutenue par 9 acteurs financiers, représentant plus de 2 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion. Pour le secteur financier, cette initiative permettra d'estimer les émissions évitées par les activités financées, les rendant ainsi transparentes et comparables. Lorsque ces estimations seront mises en œuvre de manière standardisée pour un large éventail de solutions, elles permettront d'orienter les investissements vers les solutions présentant le plus grand potentiel de décarbonation, en fonction de leur localisation.

Mirova poursuivra également ses efforts dans le domaine de la biodiversité en proposant une méthodologie et des données de marché sur les impacts des entreprises cotées sur la biodiversité, que nous espérons pouvoir communiquer en 2024 ou en 2025.

Nous espérons pouvoir reporter sur le MSA dans les années à venir.

## Mentions légales

Ces informations sont destinées exclusivement à une clientèle de professionnels au sens de la directive MIF. Si tel n'est pas le cas et si vous receviez ce Document et/ou toute pièce jointe par erreur, merci de le(s) détruire et de le signaler immédiatement à Mirova.

Insertion Emplois Dynamique est un Fonds Commun de Placement (FCP, FIA) de droit français agréé par l'Autorité des Marchés Financiers ("l'AMF"). Natixis Investment Managers International est la société de gestion et Mirova est le gestionnaire financier par délégation.

Ce fonds fait l'objet d'un document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et d'un prospectus. Le DICI du fonds doit obligatoirement être remis préalablement à toute souscription. Les documents de référence du fonds (DICI, prospectus et document périodique) sont disponibles sur simple demande auprès de MIROVA et sur le site internet [www.mirova.com](http://www.mirova.com).

L'investissement est soumis à un risque de perte en capital. Pour plus d'information il convient de se reporter au prospectus du fonds disponible auprès de MIROVA sur simple demande ou sur le site internet [www.mirova.com](http://www.mirova.com).

Par ailleurs, les performances passées ne constituent en aucun cas une garantie ou un indicateur fiable de la performance actuelle ou future. Les performances sont calculées nettes de frais de gestion et de fonctionnement incluant des commissions et des droits de garde.

Cette présentation est un document non contractuel à caractère purement informatif.

Cette présentation et son contenu ne constituent pas une invitation, un conseil ou une recommandation de souscrire, acquérir ou céder des parts émises ou à émettre par les fonds gérés par la société de gestion Mirova. Les services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique d'un destinataire en particulier. Mirova ne saurait être tenue pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans cette présentation et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement.

L'information contenue dans ce document est fondée sur les circonstances, intentions et orientations actuelles et peuvent être amenées à être modifiées. Bien que Mirova ait pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier que les informations contenues dans cette présentation sont issues de sources fiables, plusieurs de ces informations sont issues de sources publiques et/ou ont été fournies ou préparées par des tiers. Mirova ne porte aucune responsabilité concernant les descriptions et résumés figurant dans ce document. Mirova ne s'engage en aucune manière à garantir la validité, l'exactitude, la pérennité ou l'exhaustivité de l'information mentionnée ou induite dans ce document ou toute autre information fournie en rapport avec le fonds. Les destinataires doivent en outre noter que cette présentation contient des informations prospectives, délivrées à la date de cette présentation. Mirova ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser toute information prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Toutes les informations financières notamment sur les prix, marges ou rentabilités sont indicatives et sont susceptibles d'évolution à tout moment, notamment en fonction des conditions de marché. Mirova se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment, sans préavis.

Les informations contenues dans ce document sont la propriété de Mirova. Il ne saurait être transmis à quiconque sans l'accord préalable et écrit de Mirova. De même, toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'accord préalable et écrit de Mirova. La distribution, possession ou la remise de cette présentation dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer.

La politique de vote et d'engagement de Mirova ainsi que les codes de transparence sont disponibles sur son site Web : [www.mirova.com](http://www.mirova.com).

Document non contractuel, rédigé en juin 2024.



#### MIROVA

Société de gestion de portefeuille - Société Anonyme  
RCS Paris n°394 648 216 - Agrément AMF n° GP 02-014  
59, Avenue Pierre Mendès France – 75013 – Paris  
Mirova est un affilié de Natixis Investment Managers

#### NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

Société anonyme  
RCS Paris 453 952 681  
59, Avenue Pierre Mendès France – 75013 – Paris  
Natixis Investment Managers est une filiale de Natixis.

#### NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Société de gestion de portefeuille - Société Anonyme  
RCS Paris 329450738 Agrément AMF n° GP 90-009  
43, Avenue Pierre Mendès France – 75013 – Paris  
Natixis Investment Managers International est un affilié de Natixis Investment Managers.

#### MIROVA US

888 Boylston Street, Boston, MA 02199. Tel : 212-632-2800  
Mirova US est une filiale implantée aux États-Unis, détenue par Mirova. Mirova US et Mirova ont conclu un accord selon lequel Mirova fournit à Mirova US son expertise en matière d'investissement et de recherche. Mirova US combine sa propre expertise et celle de Mirova lorsqu'elle fournit des conseils à ses clients.



**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00  
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros  
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38